

# TVA, DOUANE, FISCALITÉ



**Votre expertise :  
notre spécialité**

**CATALOGUE DES  
FORMATIONS**

**2018**



# QUI SOMMES-NOUS ?

Organisme de formation agréé, Mathez Conseil Formation est la filiale du groupe de transports Mathez dédiée à la formation et à l'assistance réglementaire dans les domaines TVA, douane, fiscalité. Créé en 1950, le groupe rassemble plusieurs sociétés conjuguant des compétences pointues dans les domaines de la logistique et de l'expertise réglementaire.

## Une équipe de spécialistes TVA, douane & fiscalité

Consultants terrain autant que formateurs, nos experts TVA, douane et fiscalité vous font bénéficier de leur expérience pratique continue dans les domaines de la gestion réglementaire, de la logistique, et de la fiscalité.

Notre équipe se compose de 12 consultants-formateurs:

- **Cinq experts TVA et douane**, consultants-formateurs salariés impliqués dans des activités opérationnelles liées à la TVA intracommunautaire et internationale et/ou à la douane.
- **Sept intervenants externes spécialistes** du commerce international, de la douane, de la fiscalité d'entreprise et de la TVA immobilière.

Ils sont soutenus par:

- un **pôle juridique**,
- trois **conseillers** assurant l'organisation de vos formations.

## A votre service dans toute la France

Présents à **Nice, Lyon, Lille, Marseille et Paris**, nous intervenons également régulièrement à **Bordeaux, Strasbourg, Aix-en-Provence, Montpellier et Monaco**.

Nous nous déplaçons **partout en France, à la demande**, pour des formations intra-entreprise ou des missions d'audit.



## Nos homologations CNCC & CSN

Organisme de formation inscrit auprès de la Préfecture Provence Alpes Côte D'Azur, Mathez Conseil Formation a obtenu l'homologation de nombreuses formations par les organismes de référence :



## Nos partenaires CSOEC, DFCG, CCI, UIMM & CNPA

Mathez Conseil Formation remercie ses partenaires pour leur confiance chaque année renouvelée :

- Le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables,
- L'Association Nationale des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion,
- Les Chambres de Commerce et d'Industrie,
- L'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie,
- Le Conseil National des Professions Automobiles.

## Nos chiffres clés Nos clients

Mathez Conseil Formation a réalisé en 6 ans :



**401**

MISSIONS D'AUDIT



**676**

FORMATIONS



**5125**

STAGIAIRES

Sur l'ensemble de nos formations, la moitié environ concerne des **cabinets d'expertise comptable**, et l'autre moitié des sociétés actives dans les **domaines de l'industrie, du nautisme, de la vente de biens ou services**, etc.

**Chaque année, vous êtes plus nombreux à nous faire confiance.**

# NOS AUTRES MÉTIERS

Mathez Conseil Formation est l'une des trois sociétés du pôle réglementaire du groupe de transport Mathez, dont la maison mère, Mathez Transports Internationaux, est active dans le fret aérien, le fret maritime et la logistique internationale depuis 1950.

Mathez Transports Internationaux, c'est aussi :



## DEB, DES, INTRASTAT

### 1er tiers-déclarant en France

Mathez Intracom assure le traitement des Déclarations d'Échanges de Biens (DEB), Déclarations Européennes de Services (DES), et Déclarations Intrastat pour le compte de plus de 1300 clients en France et à Monaco.

Créée en 1993 à l'ouverture du Marché Unique et habilitée auprès des administrations douanières des 28 Etats membres, Mathez Intracom s'est imposée comme le 1er tiers déclarant en France, avec plus de 9000 DEB-Intrastat et 3800 DES établies en 2016.

Mathez Intracom assure une sécurisation des opérations TVA au plan fiscal et comptable, avec la prise en charge des obligations DEB/DES/Intrastat dans tous les Etats membres de l'Union européenne.

Mathez Intracom valide les régimes de TVA appliqués, assure la transmission mensuelle des éléments comptables et fiscaux, et apporte une assistance en cas de contrôle de l'Administration.

**Sécurisante au plan comptable et fiscal, l'externalisation de ces déclarations s'avère rapidement rentable pour les entreprises.**

## TRANSPORTS INTERNATIONAUX

### 50 ans d'expérience du fret aérien et maritime

Société de transports internationaux indépendante et familiale créée en 1950, Mathez Transports Internationaux est Opérateur Economique Agréé (O.E.A.) et figure dans le top 30 des agents IATA en France traitant chaque année plus de 15 000 dossiers aériens et maritimes.

Originaire de la Côte d'Azur, le groupe déploie ses équipes dans toute la France. Il a développé des solutions métiers pour répondre aux attentes d'une clientèle tant industrielle qu'individuelle, en particulier pour les secteurs de la cosmétique, de la mode, de la pharmacie, de l'aérospatial et du yachting. Pour mieux servir les activités nécessitant une compétence spécifique, le groupe a créé les sociétés et marques comme MMCI Art Logistics (transport d'œuvres d'arts), et Onsite (logistique événementielle).

**Membre fondateur du plus gros réseau d'agents de fret indépendants (World Cargo Alliance), Mathez Transports Internationaux partage avec plus de 5500 membres dans 190 pays une philosophie fondée sur la qualité de service à un prix compétitif.**



## REPRÉSENTATION FISCALE

### dans les 28 États membres de l'UE

Easytax intervient comme mandataire ou représentant fiscal TVA des sociétés réalisant certaines opérations imposables dans des pays où elles ne sont pas établies :

- Plateformes de stockage (flux intra et extracommunautaires)
- E-commerce / Ventes à distance
- Livraisons de biens avec installation ou montage
- Stocks en consignation
- Chantiers immobiliers
- Etc.

Easytax propose des solutions d'identification TVA dans tous les Etats membres de l'Union européenne et certains pays tiers.

Analyse des flux, fiches techniques pays, immatriculations TVA, EC Purchases/Sales List (ESL) et Intrastat, gestion des déclarations et transmission de tableaux de bords, Easytax simplifie la gestion de vos opérations dans les meilleures conditions de sécurité.

**Un consultant, doté de plus de 10 ans d'expérience, constitue votre point de contact dédié pour l'ensemble de vos besoins en matière de TVA internationale.**



# NOS SERVICES

## ASSISTANCE RÉGLEMENTAIRE

Dans le cadre de votre activité, vous rencontrez des problématiques TVA et douane complexes, dans un environnement réglementaire européen et international en constante évolution. Vous souhaitez sécuriser vos prises de décisions, et mettre en œuvre les *process* adaptés pour asseoir votre développement commercial en maîtrisant les facteurs de risque.

Notre équipe réglementaire vous propose ses services de diagnostic, assistance et accompagnement, avec l'appui d'un réseau international de partenaires.

**Notre objectif : sécuriser le développement de vos opérations à l'international.**

Chaque solution intègre une identification précise des besoins, et aboutit à une mise en conformité réglementaire.

<b>DIAGNOSTIC</b> <i>Analyse</i> Circuits d'informations, procédures, besoins, zones de risques fiscaux et douaniers, projets.	<b>ACTIONS</b> <i>correctives ou préventives</i> Rapport de synthèse, Formation sur mesure.	<b>CONFORMITÉ</b> <i>Assistance</i> Procédures, Paramétrages informatiques, Préconisations.
--	---	---

De l'assistance réglementaire sur un point spécifique à une revue complète de vos opérations internationales, nous adaptons nos offres en fonction de la complexité de votre activité et de vos problématiques.

### **Diagnostic à distance**

Nous analysons vos opérations à l'international, sur la base d'un échantillon représentatif de votre activité, depuis le centre de traitement Mathez Conseil Formation.

### **Audit sur site**

Nous analysons *in situ*, auprès des différents services concernés, vos flux et procédures internationales.

### **Etude & mise en conformité**

Nous réalisons une recherche des règles TVA applicables sur la base d'opérations identifiées comme nécessitant une étude des réglementations, et vous remettons un rapport détaillant vos obligations.

## FORMATION TVA, DOUANE, FISCALITÉ

Nous proposons des formations exclusivement dans nos domaines d'expertise opérationnelle.

Notre catalogue référence des modules génériques ou sectoriels, permettant de couvrir au mieux vos préoccupations de professionnels.

Nous élaborons, à la demande, des formations adaptées à vos publics, en parfaite adéquation avec vos besoins ou *process* spécifiques.

### 4 raisons de choisir Mathez Conseil Formation



**Des formations homologuées, assurées par des spécialistes, pour des spécialistes**



**Des échanges entre professionnels et experts-comptables, sous le contrôle d'experts**



**Des tarifs préférentiels pour les cabinets d'expertise comptable et les sociétés**



**Une assistance offerte pendant 3 mois, sur les thèmes TVA ou douane abordés durant votre formation**

## ORGANISATION

### Avant la formation

Nous vous demanderons de remplir un questionnaire permettant d'analyser votre besoin.

Vous recevrez une convocation 10 jours avant la formation, indiquant notamment le lieu de la formation et son plan d'accès.

### Support écrit

Un support pédagogique sous format papier, paginé et relié, sera distribué à chaque participant en début de la formation pour vous permettre de recueillir vos notes et vous guider dans votre travail au quotidien.

### Déroulement de la formation

Les formations sont dispensées entre 9h et 17h. Un café d'accueil vous est proposé à 8h45. Le déjeuner est compris dans le planning et dans le coût de la formation.

### Suivi de la formation

Vous recevrez dans le mois suivant votre formation, votre facture et une attestation de formation incluant les résultats de votre évaluation.

Une assistance gratuite sur les thèmes abordés lors de la formation est incluse dans notre offre. Elle est accordée pour une durée de 3 mois après la formation.

## FAQ

### Comment s'inscrire?

Réservez votre formation en ligne sur [mathez-conseil-formation.fr](http://mathez-conseil-formation.fr), ou retournez le bulletin d'inscription :

- par email à [inscription@mathez-conseil-formation.fr](mailto:inscription@mathez-conseil-formation.fr)
- par fax au 04 93 72 66 99.

### Les formations sont-elles prises en charge par l'OPCA?

Nos formations peuvent être prises en charge par les OPCA. Lors de votre réservation en ligne, cochez la case « demande de prise en charge OPCA »: nous vous assisterons dans vos démarches de demande de prise en charge.

Mathez Conseil Formation est un organisme de formation agréé auprès de la Préfecture Provence Alpes Côte D'Azur – Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 06 06900 06 auprès du Préfet de Région PACA le 19 avril 2012. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat.

### Y a-t-il une évaluation? Une attestation?

En fin de journée, vous remplirez un questionnaire d'environ 10 questions sur les principaux thèmes de la formation. Ces résultats seront indiqués dans l'attestation de formation qui vous sera remise dans le mois suivant.

## TARIFS

### Tarifs & remises 'inter'

Les tarifs de nos formations 'inter-entreprises', affichés au catalogue, sont compétitifs. Nous proposons aussi des remises intéressantes pour vous permettre d'optimiser votre budget formation :

<b>-10%</b> j-30	Réservez votre session à J-30 et obtenez -10% sur le tarif de votre formation.	Réductions accessibles à toutes les sociétés
<b>-20%</b> duo	Commandez 2 formations ou plus, sur une même session ou dans l'année civile, et obtenez -20%.	
<b>-25%</b> CEC	Bénéficiez de -25% sur toutes les formations, grâce à notre partenariat avec l'Ordre des Experts-Comptables.	Réservé aux cabinets d'expertise-comptable*
<b>-30%</b> DoubleCEC	Obtenez -30% en réservant 2 formations ou plus, sur une même session ou dans l'année civile.	

\* sous réserve de vérification du code SIREN.

Vous pouvez bénéficier de ces réductions en indiquant ces codes promos lors de votre commande sur [mathez-conseil-formation.fr](http://mathez-conseil-formation.fr)

### Tarifs 'intra'

Les tarifs des formations intra-entreprise sont fixés sur devis, en fonction du thème, du nombre de participants, et du lieu de la formation.



























### Une question ? Je contacte Audrey !

Je suis votre interlocutrice pour l'organisation de vos formations. Une question, une hésitation? Je suis là pour vous orienter.


☎ 04 93 72 66 92

✉ [aamadei@mathez-conseil-formation.fr](mailto:aamadei@mathez-conseil-formation.fr)



Formations disponibles uniquement en 'intra'			
Les mécanismes de la TVA	 France entière	 sur demande	p. 8
 TVA, DEB & circulation des marchandises en Union européenne	 France entière	 sur demande	p. 9
 TVA & territorialité des prestations de services	 France entière	 sur demande	p. 10
TVA sur achats	 France entière	 sur demande	p. 11
TVA sur ventes	 France entière	 sur demande	p. 12
Formations disponibles en 'inter' et en 'intra'			
Les risques liés à la TVA	 Aix-en-Provence Lille Lyon Nice Paris France entière	 11/09/2018 12/07/2018 6/9/2018 30/10/2018 18/9/2018 sur demande	p. 13
 TVA à l'international: biens et services	 Aix-en-Provence Bordeaux Brignoles Lille Lyon Nice Paris Strasbourg France entière	 08/03/2018, 08/11/2018 19/06/2018 25/01/2018 29/05/2018, 06/12/2018 15/02/2018, 15/11/2018 06/02/2018, 18/09/2018 27/02/2018, 01/10/2018 13/12/2018 sur demande	p. 14
 Échanges internationaux de biens et opérations complexes	 Aix-en-Provence Bordeaux Lille Lyon Nice Paris France entière	 09/11/2018 20/06/2018 07/12/2018 16/11/2018 19/09/2018 02/10/2018 sur demande	p. 15
 Autoliquidation en matière de TVA	 Aix-en-Provence Bordeaux Lille Lyon Nice Paris France entière	 17/07/2018 06/11/2018 25/09/2018 05/07/2018 14/06/2018 19/07/2018 sur demande	p. 16
 Assujettis et redevables partiels	 Aix-en-Provence Lyon Paris France entière	 04/12/2018 20/11/2018 13/09/2018 sur demande	p. 17

Formations homologuées :

 Comité Scientifique placé auprès de la CNCC

# LES MÉCANISMES DE LA TVA

## Champ d'application de la TVA, TVA collectée & TVA déductible

Conforter vos acquis et ainsi sécuriser votre gestion de la taxe sur la valeur ajoutée.

### > Le champ d'application de la TVA :

- Opérations dans le champ et hors du champ de la TVA.
- Opérations exonérées par dispositions spécifiques de la Loi.

### > TVA collectée :

- Territorialité de l'impôt.
- Détermination de la base d'imposition.
- Taux applicables.
- Fait générateur et exigibilité.
- Régime de TVA sur les encaissements.
- Régime de TVA sur les débits, intérêt de l'option.

### > TVA déductible :

- Droit à déduction :
  - Condition de fond;
  - Condition de forme;
  - Condition de délai.
- Les exclusions du droit à déduction.
- Assujettis et redevables partiels.
- Coefficients de déduction :
  - Coefficient de taxation;
  - Coefficient d'admission;
  - Coefficient d'assujettissement.
- > **Récupération de TVA pour les opérateurs non établis :**
  - Opérateurs UE : procédure dite de la 8ème directive (guichet unique).
  - Opérateurs hors UE : procédure dite de la 13ème directive (représentation fiscale).

### OBJECTIFS

- ✓ Maîtriser les mécanismes de base de la TVA et savoir déterminer les opérations imposables ou non imposables.
- ✓ Déterminer la TVA déductible.

### PUBLIC

Sociétés redevables de la TVA :

- > Services Comptables & Financiers

Cabinets d'expertise comptable :

- > Commissaires aux Comptes
- > Experts-comptables & collaborateurs

**Niveau:** (1) Professionnel.

**Prérequis:** Maîtrise des notions de TVA collectée et TVA déductible.

### MODALITÉS

#### Intervenant :

Spécialiste TVA, Taxe sur les salaires & CET.

#### Moyens pédagogiques & techniques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires. Vidéo-projection.

#### Moyens d'évaluation :

Test de connaissances en fin de formation.

### SESSIONS intra-entreprise

France entière

Date à définir

 1 JOUR  Sur devis



# TVA, DEB ET CIRCULATION DES MARCHANDISES EN U.E.

Échanges intracommunautaires, ventes triangulaires, façon, etc.



Connaître les règles applicables et les obligations liées aux échanges de biens.

## > Caractéristiques du régime de TVA intracommunautaire

### > Les obligations déclaratives :

- La Déclaration d'Échanges de Biens (DEB) :
  - Champ d'application;
  - Notion de redevable;
  - Base d'imposition.
- La ventilation du cadre A de la CA3 et les règles d'exigibilité.
- Les mentions obligatoires sur factures.
- Les registres fiscaux.
- Sanctions et pouvoir de contrôle des Administrations.

### > Échanges de biens intracommunautaires, les fondamentaux :

- Acquisitions intracommunautaires :
  - Retours / Remplacements / Avoirs / Régularisations.
- Livraisons intracommunautaires :
  - Retours / Remplacements / Avoirs / Régularisations.

### > Échanges de biens et prestations de services :

- Opérations de façon bilatérales.
- Prestations simplifiées.

### > Échanges de biens intracommunautaires spécifiques :

- Biens d'occasion.
- Ventes à l'essai.
- Ventes à distance VAD / E-commerce.
- Ventes triangulaires simplifiées.
- Importations de biens dans un autre État membre.
- Exportations de biens à partir d'un autre État membre.
- Dédouanement d'un bien en France suivi d'une livraison intracommunautaire exonérée de TVA en France.

## OBJECTIFS

- ✓ Savoir établir une Déclaration d'Échanges de Biens (DEB).
- ✓ Assurer la cohérence comptable DEB / CA3 pour chaque type d'opération.

## PUBLIC

Sociétés réalisant des échanges de biens en U.E :

- > Services Comptables & Financiers
- > ADV, achats, logistique

Cabinets d'expertise comptable :

- > Commissaires aux Comptes
- > Experts-comptables & collaborateurs

**Niveau:** (1) Professionnel.

**Prérequis:** Pratique des échanges de biens en UE.

## MODALITÉS

### Intervenant :

Consultant-Formateur Spécialiste TVA.

### Moyens pédagogiques & techniques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires. Vidéo-projection.

### Moyens d'évaluation :

QCM de connaissances en fin de formation.

## SESSIONS intra-entreprise

France entière

Date à définir

 1 JOUR  Sur devis

# TVA : TERRITORIALITÉ DES PRESTATIONS DE SERVICES



Connaître les règles et les obligations liées aux échanges de services internationaux.

## OBJECTIFS

- ✓ Appréhender le champ d'application de la Déclaration Européenne de Services.
- ✓ Maîtriser les règles de territorialité et les opérations soumises à dérogation.

## PUBLIC

Prestataires ou preneurs de services ayant des prestataires ou preneurs étrangers

> Services Comptables & Financiers

Cabinets d'expertise comptable :

> Commissaires aux Comptes

> Experts-comptables & collaborateurs

**Niveau:** (1) Professionnel.

**Prérequis:** Pratique des échanges de services.

## MODALITÉS

### Intervenant :

Consultant-Formateur Spécialiste TVA.

### Moyens pédagogiques & techniques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires. Vidéo-projection.

### Moyens d'évaluation :

QCM de connaissances en fin de formation.

### > Historique du régime de TVA intracommunautaire

#### > Les obligations déclaratives :

- La ventilation du cadre A de la CA3.
- La Déclaration Européenne de Services (DES) :
  - Champ d'application;
  - Dates d'exigibilité;
  - Modalités de dépôt.
- Les mentions obligatoires sur factures.
- Les registres fiscaux.

#### > La taxation des prestations de services :

- Les notions « B to B » et « B to C ».
- Les notions d'assujetti et d'établissement.
- Le fait générateur en matière de TVA.
- Le critère du lieu d'utilisation effective.
- Les règles générales du lieu d'imposition des prestations de services « B to B » et « B to C ».
- Focus sur les Départements d'Outre-Mer.

#### > Les prestations bénéficiant de simplifications et/ou restant soumises à dérogation :

- Les opérations exonérées par détermination de la Loi (Prestations à l'import / à l'export, navires de commerces, etc.)
- Les prestations de services rattachées à un immeuble.
- Les prestations culturelles, artistiques, sportives, éducatives et récréatives.
- Les travaux et expertises sur biens meubles corporels.
- Les locations de moyens de transport.
- Les prestations de transport et les prestations accessoires.
- Les prestations de services de restaurant et restauration.
- Les prestations de services des intermédiaires transparents.
- Les prestations immatérielles.

#### > Le remboursement de la TVA étrangère.

#### > La lutte contre la fraude à la TVA.



## SESSIONS intra-entreprise

France entière

Date à définir



1 JOUR



Sur devis

# TVA SUR ACHATS

## Traitement des factures fournisseurs français et étrangers.

Maîtriser le champ d'application TVA lors de vos achats.

### > Rappels :

- Définition des territoires : France / Union Européenne / Pays tiers.
- Panorama des obligations déclaratives : DEB / DES / CA3 / DAU.
- Champ d'application de la TVA – Opérations exonérées.
- Notions de fait générateur et d'exigibilité.
- Base d'imposition et taux de TVA.

### > Fournisseurs français :

- Achats TVA française incluse (biens et services) :
  - Droit à déduction : conditions de fond, de forme et de délai.
  - Les exclusions du droit à déduction.
- Achats de biens en franchise de TVA :
  - Conditions d'exigibilité;
  - Achats de biens et de services.
- Achats domestiques soumis à autoliquidation :
  - Recensement des opérations concernées.

### > Fournisseurs étrangers :

- Acquisitions intracommunautaires.
  - Importations en France :
    - Importations soumises à TVA;
    - Importations en franchise de TVA.
    - Option pour l'autoliquidation à l'importation.
  - Importations dans un autre État membre.
  - Achats dans le cadre d'opérations extraterritoriales (négoce) :
    - Exemples d'opérations extraterritoriales.
    - Présentation du mécanisme du filet de sécurité.
  - Opérations imposables réalisées en France :
    - Livraisons à partir de France (stock, filiale, fournisseur).
  - Achats en consignation.
  - Achats avec montage.
- ### > Prestataires étrangers :
- Rappel des principes généraux mis en place au 01/01/2010.
  - Prestations imposables réalisées en France :
    - Prestations de services rattachées à un immeuble;
    - Prestations culturelles, artistiques, congrès, etc. (droits d'accès);
    - Location de moyens de transport;
    - Prestations de services de restaurant et de restauration;
    - Transports de passagers.

### OBJECTIFS

- ✓ Savoir analyser et traiter avec cohérence sa facturation achats afin d'effectuer correctement ses affectations comptables.

### PUBLIC

Comptables et collaborateurs en charge de la comptabilité fournisseurs, service achats.

> Services Achats

Cabinets d'expertise comptable :

> Commissaires aux Comptes

> Experts-comptables & collaborateurs

**Niveau:** (2) Avancé.

**Prérequis:** Pratique de la comptabilité fournisseurs.

### MODALITÉS

#### Intervenant :

Consultant-Formateur Spécialiste TVA.

#### Moyens pédagogiques & techniques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires. Vidéo-projection.

#### Moyens d'évaluation :

QCM de connaissances en fin de formation.

### SESSIONS intra-entreprise

France entière

Date à définir

 1 JOUR  Sur devis

# TVA SUR VENTES

## Traitement des factures clients français et étrangers.

Maîtriser le champ d'application de la TVA lors de vos ventes.

### OBJECTIFS

- ✓ Savoir éditer ses offres tarifaires et maîtriser le traitement TVA afin de sécuriser la facturation clients.

### PUBLIC

Comptables et collaborateurs en charge de la comptabilité clients

> Services Export et ADV

Cabinets d'expertise comptable :

> Commissaires aux Comptes

> Experts-comptables & collaborateurs

**Niveau:** (2) Avancé.

**Prérequis:** Pratique de la comptabilité clients.

### MODALITÉS

#### Intervenant :

Consultant-Formateur Spécialiste TVA.

#### Moyens pédagogiques & techniques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires. Vidéo-projection.

#### Moyens d'évaluation :

QCM de connaissances en fin de formation.



### SESSIONS intra-entreprise

France entière

Date à définir



1 JOUR  Sur devis

#### > Rappels :

- Définition des territoires : France / Union Européenne / Pays tiers.
- Panorama des obligations déclaratives : DEB / DES / CA3 / DAU.

#### > Facturation :

- Émission et conservation des factures.
- Mentions obligatoires : focus sur la Directive facturation 2013.
- Cas spécifiques :
  - Factures libellées en devises.
  - Factures libellées en langue étrangère.

#### > Clients français :

- Ventes TVA française incluse (biens et services) :
  - TVA collectée;
  - Régime de TVA sur encaissements / sur débits.
- Ventes en franchise de TVA :
  - Documents à tenir à l'appui de la comptabilité.
- Cas spécifiques :
  - Ventes domestiques soumises à autoliquidation;
  - Ventes d'outillage ou de participation à des frais d'outillage.

#### > Ventes de biens à des clients étrangers :

- Livraisons intracommunautaires.
- Livraisons intracommunautaires à partir d'un autre État membre :
  - Plateforme de stockage;
  - Façonnage État membre 1 suivi d'une vente État membre 2.
- Exportations à partir de France :
  - Focus sur les assouplissements en matière de preuves.
- Exportations à partir d'un autre État membre.
- Opérations extraterritoriales :
  - Ventes triangulaires et fausses triangulaires :  
UE > UE                      UE > Pays tiers                      Pays tiers > UE.

#### > Opérations imposables réalisées à l'Étranger :

- Livraisons intracommunautaires à partir d'un autre État membre :
  - Ventes à partir d'une plateforme de stockage;
  - Façonnage État membre 1 suivi d'une vente État membre 2.
- Ventes en consignation.
- Ventes avec montage / installation.
- Achat revente dans un même État membre.

#### > Ventes de services à des clients étrangers :

- Rappel des principes généraux « B to B » mis en place au 01/01/2010.
- Prestations soumises à dérogation :
  - Recensement des prestations dérogatoires dans le cas de clients assujettis.

# LES RISQUES LIÉS À LA TVA

Mesurer la portée des risques encourus.

## OBJECTIFS

- ✓ Identifier les risques fiscaux.
- ✓ Comprendre la réglementation en matière de TVA, son champ d'application et son mode de calcul.

## PUBLIC

> Services Comptables & Financiers

Cabinets d'expertise comptable :

> Commissaires aux Comptes

> Experts-comptables & collaborateurs

**Niveau:** (1) Professionnel.

**Prérequis:** Bonne connaissance des mécanismes de la TVA.

## MODALITÉS

**Intervenant :**

Spécialiste TVA.

**Moyens pédagogiques & techniques :**

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires. Vidéo-projection.

**Moyens d'évaluation :**

Test de connaissances en fin de formation.

## SESSIONS inter-entreprises

**Aix-en-Provence** 11/09/2018

**Lille** 12/07/2018

**Lyon** 06/09/2018

**Nice** 30/10/2018

**Paris** 18/09/2018

**1 JOUR**  **820€ / personne**

## SESSIONS intra-entreprise

France entière

A définir

### > Principaux risques liés à l'assujettissement partiel

- Notion d'assujetti partiel / Secteur d'activité distinct.
- TVA exigible / TVA déductible.
- Calcul du coefficient synthétique de déduction, article 206 annexe II du CGI.
- Taxe sur les salaires.
- Déduction de la TVA dans les holdings animatrices.

### > Causes de reversement

- Cession d'immobilisation, distinction meubles / immeubles.
- Cessation d'activité.
- Cessation d'affectation des biens ayant ouvert droit à déduction à des opérations taxables.
- Transferts entre secteurs d'activité distincts.
- Disparition des biens ayant ouvert droit à déduction.

### > Principaux risques liés aux déductions (notamment régularisations, coefficient de déduction)

### > Principaux risques liés à la base (débours refacturés, production immobilisée, frais de transport, escomptes de règlement, autoliquidation)

### > Principaux risques liés aux taux

### > Principaux risques liés à la facturation

- Conditions de fond / Conditions de forme.
- Factures électroniques.
- Refacturations intra groupe, holding animatrices.

### > Dailly, Escompte et Factoring

- Exigibilité de la TVA sur les débits indépendante du financement.
- Exigibilité de la TVA sur les encaissements différés jusqu'au règlement des clients.
- Nécessité des états de rapprochement TVA exigible comptabilisée et déclarée.

### > TVA récupérable

- Conditions de fond de déductibilité / Conditions de forme de déductibilité.
- Régularisation de la TVA déduite.

### > Organisation à mettre en œuvre / validation des travaux effectués par les Collaborateurs

- Planification des déclarations à effectuer pour le compte des clients.
- Paramétrage des logiciels établissant les CA3 depuis la comptabilité.
- Rapprochement de la TVA exigible sur les débits / sur les encaissements.
- Rapprochements entre les CA3 déclarés et les montants repris dans le tableau 2058C.
- Rapprochements entre les CA3 et les DEB/DES.

### > Les causes fréquentes de redressement fiscal

- Fraude Carrousel / Erreur sur les bases.
- Erreur sur les taux, application du taux réduit.
- Non-respect des conditions d'application du régime d'assujettissement à la marge.
- Non-respect des règles de remboursement de la TVA sur créances impayées.
- Autoliquidation erronée, exigibilité et non déductibilité de la TVA.
- Non-respect des conditions de forme des factures et non déductibilité de la TVA.
- Exclusions du droit à déduction, dépenses non engagées dans l'intérêt de l'exploitation.
- Non-respect des conditions d'identification des bénéficiaires de cadeaux.
- Déduction anticipée de la TVA sur les prestations de service.
- Omission des mentions d'exonération de la TVA exigible sur les factures d'achats intracommunautaires de biens et services.

# TVA À L'INTERNATIONAL : BIENS ET SERVICES

## Échanges intracommunautaires et à l'international



Sécuriser vos échanges en matière d'obligations fiscales et douanières.

- > **Régime de TVA intracommunautaire : historique, situation actuelle et avenir du régime**
- > **Les obligations déclaratives**
  - Déclarations : DEB / DES / CA3 / DAU.
  - Les registres fiscaux.
  - Les mentions obligatoires sur factures.
- > **Les échanges de biens à l'international :**
  - Acquisitions intracommunautaires et mouvements rattachés :
    - Autoliquidation de TVA;
    - Droit à déduction.
  - Livraisons intracommunautaires et mouvements rattachés :
    - Preuves d'exonération.
  - Ventes à distance / e-commerce.
  - Importations.
  - Exportations.
  - Régime de la franchise de TVA.
- > **Les échanges de services à l'international :**
  - Le cadre réglementaire au 01/01/2010.
  - La réforme du lieu d'imposition des prestations de services : les principes de taxation « B to B » et « B to C ».
  - Focus Départements d'Outre-Mer.
  - Étude par typologie de prestations :
    - Les opérations exonérées par la Loi;
    - Les prestations de services rattachées à un immeuble;
    - Les prestations culturelles, artistiques, sportives, éducatives et récréatives;
    - Les travaux et expertises sur biens meubles corporels;
    - Les locations de moyens de transport;
    - Les prestations de transport et prestations accessoires;
    - Les prestations de services de restaurant et de restauration;
    - Les prestations de services des intermédiaires transparents;
    - Les prestations immatérielles.

### OBJECTIFS

- ✓ Savoir réagir face aux divers droits et obligations en matière de TVA intracommunautaire et établir un lien systématique entre les obligations concernées (DEB/DES/CA3).

### PUBLIC

Services Comptables & Financiers de sociétés réalisant des échanges de biens et/ou de services à l'international

Cabinets d'expertise comptable :

- > Commissaires aux Comptes
- > Experts-comptables & collaborateurs

**Niveau:** (1) Professionnel.

**Prérequis:** Bonne connaissance des mécanismes de la TVA.

### MODALITÉS

#### Intervenant :

Consultant-Formateur Spécialiste TVA.

#### Moyens pédagogiques & techniques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires. Vidéo-projection.

#### Moyens d'évaluation :

QCM de connaissances en fin de formation.

### SESSIONS inter-entreprises

Aix-en-Provence 08/03/2018, 08/11/2018

Bordeaux 19/06/2018

Brignoles 25/01/2018

Lille 29/05/2018, 06/12/2018

Lyon 15/02/2018, 15/11/2018

Nice 06/02/2018, 18/09/2018

Paris 27/02/2018, 01/10/2018

Strasbourg 13/12/2018

### SESSIONS intra-entreprise

**1 JOUR** **720€ HT par pers.**

Remises voir page 6.

### ACTUALITÉ

Autoliquidation en matière de TVA à l'importation

# ÉCHANGES INTERNATIONAUX DE BIENS ET OPÉRATIONS COMPLEXES



Maîtriser le traitement TVA d'opérations complexes à l'international.

## OBJECTIFS

- ✓ Savoir recenser les opérations nécessitant un traitement TVA particulier.
- ✓ Identifier les risques fiscaux et douaniers.

## PUBLIC

Services Comptables & Financiers de sociétés réalisant des échanges de biens à l'international  
> ADV, achat, logistique

Cabinets d'expertise comptable :

- > Commissaires aux Comptes
- > Experts-comptables & collaborateurs

**Niveau:** (3) Expert.

**Prérequis:** Bonne connaissance des mécanismes de la TVA à l'international / Module FDBS99

## MODALITÉS

### Intervenant :

Consultant-Formateur Spécialiste TVA.

### Moyens pédagogiques & techniques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires. Vidéo-projection.

### Moyens d'évaluation :

QCM de connaissances en fin de formation.

### > Introduction :

- Définition des territoires : France, Union Européenne, Pays tiers.
- Régime de TVA intracommunautaire.
- Lutte contre la fraude à la TVA.

### > Les obligations en matière de TVA :

- DEB / CA3 / Registres fiscaux / Mentions sur factures.
- Identification TVA à l'étranger : pour quels types d'opérations?
- Les justificatifs fiscaux import-export : Procédures ECS et Décret n°2010-233 du 05/03/2010.

### > Échanges de biens, les fondamentaux :

- Acquisitions et livraisons intracommunautaires.
- Importations et exportations.
- Achats et ventes en franchise de TVA, Procédure A12.

### > Opérations taxables en France effectuées par un étranger :

- Livraisons à partir de France (stock, filiale, fournisseur).
- Achats en consignation.
- Achats avec montage.

### > Opérations taxables à l'étranger effectuées par un français :

- Ventes à distance.
- Ventes en consignation.
- Ventes avec installation, montage.
- Achat revente dans un même État membre.
- Livraisons intracommunautaires à partir d'un autre État membre.
- Cas de distribution de produits à partir d'un stock déporté.
- Travail à façon suivi d'une livraison intracommunautaire.

### > Opérations triangulaires :

- Union Européenne > Union Européenne.
- Union Européenne > Pays tiers.
- Pays tiers > Union Européenne.



## SESSIONS inter-entreprises

Aix-en-Provence	09/11/2018
Bordeaux	20/06/2018
Lille	07/12/2018
Lyon	16/11/2018
Nice	19/09/2018
Paris	02/10/2018



## SESSIONS intra-entreprise

France entière

Date à définir



1 JOUR  820€ HT par pers.

Remises voir page 6.

## ACTUALITÉ

Autoliquidation en matière de TVA à l'importation

# AUTOLIQUIDATION EN MATIÈRE DE TVA

## Biens et services, opérations domestiques et à l'international



Sécuriser vos opérations soumises à autoliquidation en matière de TVA.

### > Régime de TVA intracommunautaire et lutte contre la fraude à la TVA

#### > Les principes généraux de l'autoliquidation :

- Notions de fait générateur, d'exigibilité et de droits à déduction.
- La ventilation du cadre A de la CA3 : opérations sujettes à autoliquidation.
- Les taux de TVA applicables.
- Sanctions applicables en cas de manquement / Régularisations.

#### > Opérations domestiques :

- Secteur du BTP.
- Déchets neufs d'industrie / matières de récupération.
- Livraisons d'or industriel ou d'investissement.
- Transferts de quotas de gaz à effet de serre.
- Services de communications électroniques.

#### > Acquisitions intracommunautaires :

- Fournisseur établi en Union Européenne / établi dans un pays tiers.
- Stockage dans un autre État membre.
- Importations de biens dans un autre État membre.

#### > Mécanisme dit du « filet de sécurité ».

#### > Prestations de services B to B :

- Les notions d'assujetti, d'établissement et de fait générateur.

#### > Opérations imposables en France réalisées par des assujettis non établis :

- Opérations portant sur des biens :
  - Achat auprès d'un fournisseur étranger d'un bien situé en France (filiale, stock, etc).
  - Livraison avec montage.
- Opérations portant sur des services :
  - Prestations de services rattachées à un immeuble, congrès, location de moyens de transport, restauration, transport de passagers, etc.

#### > Ne pas trop autoliquider : opérations exonérées par détermination de la Loi :

- Prestations à l'import / à l'export.
- Prestations portant sur des navires de commerce ou aéronefs exonérés.
- Opérations bancaires, financières, etc.

## OBJECTIFS

- ✓ Consolider vos connaissances en matière d'autoliquidation.
- ✓ Savoir identifier les opérations soumises ou non à autoliquidation.

## PUBLIC

Sociétés réalisant des échanges de biens et/ou de services à l'international

> Services Comptables & Financiers

Cabinets d'expertise comptable :

> Commissaires aux Comptes  
> Experts-comptables & collaborateurs

**Niveau:** (3) Expert.

**Prérequis:** Pratique du traitement des factures d'achat émises hors TVA.

## MODALITÉS

### Intervenant :

Consultant-Formateur Spécialiste TVA.

### Moyens pédagogiques & techniques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires. Vidéo-projection.

### Moyens d'évaluation :

QCM de connaissances en fin de formation.

## SESSIONS inter-entreprises

Aix-en-Provence	17/07/2018
Bordeaux	06/11/2018
Lille	25/09/2018
Lyon	05/07/2018
Nice	14/06/2018
Paris	19/07/2018

## SESSIONS intra-entreprise

France entière

Date à définir

**1 JOUR** **820€ HT par pers.**

Remises voir page 6.

## ACTUALITÉ

Autoliquidation en matière de TVA à l'importation



# ASSUJETTIS ET REDEVABLES PARTIELS

## Associations, secteurs publics et parapublics, holdings...



Savoir déterminer et étudier l'impact du coefficient de déduction.

### OBJECTIFS

- ✓ Savoir analyser les recettes des assujettis et redevables partiels pour déterminer en toute sécurité le coefficient de déduction TVA applicable.

### PUBLIC

Sociétés assujetties et redevables partiels de la TVA (Banques, Etablissements de santé, sociétés immobilières, maisons de retraite, associations, mutuelles, assurances etc...) :

> Services Comptables & Financiers

Cabinets d'expertise comptable :

> Commissaires aux Comptes

> Experts-comptables & collaborateurs

**Niveau:** (2) Avancé.

**Prérequis:** Bonne maîtrise des mécanismes de la TVA.

### MODALITÉS

#### Intervenant :

Spécialiste TVA, Taxe sur les salaires & CET.

#### Moyens pédagogiques & techniques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires. Vidéo-projection.

#### Moyens d'évaluation :

Exercices en fin de formation.

- > **Détermination des opérations dans le champ et hors du champ de la TVA :**
  - Les opérations dans le champ.
  - Les opérations hors du champ.
  - Cas spécifiques des indemnités, subventions et abandons de créances.
  - Cas des opérateurs des secteurs publics et parapublics.
- > **Règles de droit à déduction :**
  - Règles de l'affectation.
  - Méthodes de répartition.
- > **Détermination du coefficient de déduction :**
  - Le coefficient d'assujettissement.
  - Le coefficient de taxation.
  - Le coefficient d'admission.
  - Cas de régularisation :
    - Changement d'affectation;
    - Variation des coefficients d'assujettissement et de taxation.
- > **Secteurs d'activités distincts :**
  - Obligation ou option.
  - Fonctionnement et obligations liées.
- > **Les produits financiers :**
  - Le traitement des dividendes.
  - Le traitement des produits financiers accessoires.
  - Impacts sur les droits à déduction.
- > **Taxes sur les salaires :**
  - Champ d'application et modalités de calcul.
  - Secteurs distincts et taxes sur les salaires.

### SESSIONS inter-entreprises

Aix-en-Provence	04/12/2018
Lyon	20/11/2018
Paris	13/09/2018















### SESSIONS intra-entreprise

France entière      Date à définir

**1 JOUR** **760€ HT par pers.**  
Remises voir page 6.

# TVA PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

## CALENDRIER 2018

Formations disponibles en 'inter' et en 'intra'			
✓ TVA et ventes à distance / e-commerce	 Lyon Paris France entière	 15/05/2018 10/04/2018 sur demande	p. 19
✓ TVA et Industries	 Aix-en-Provence Lille Lyon France entière	 09/10/2018 26/06/2018 11/12/2018 sur demande	p. 20
✓ TVA dans le secteur des parfums, des arômes et de la cosmétique	 Nice France entière	 05/06/2018 sur demande	p. 21
✓ TVA et transport de marchandises	 Aix-en-Provence Lyon Paris France entière	 11/09/2018 06/09/2018 15/03/2018 sur demande	p. 22
✓ TVA, véhicules neufs et d'occasion	 Aix-en-Provence Bordeaux Lille Lyon Nice Paris Strasbourg France entière	 12/06/2018 24/07/2018 13/11/2018 27/11/2018 10/06/2018 28/06/2018 12/07/2018 sur demande	p. 23
✓ TVA et nautisme : Réparation et maintenance	 La Ciotat La Rochelle Nice France entière	 16/10/2018 05/04/2018 22/03/2018, 11/10/2018 sur demande	p. 24
✓ TVA et nautisme : Vente, location de navire et commissions associées	 La Ciotat La Rochelle Nice France entière	 19/04/2018 18/10/2018 29/11/2018 sur demande	p. 25

### Formations homologuées :

- ✓ Comité Scientifique placé auprès de la CNCC  
(Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes)

Accédez au calendrier actualisé, et réservez vos sessions directement sur [mathez-conseil-formation.fr](http://mathez-conseil-formation.fr)



# TVA ET VENTES À DISTANCE / E-COMMERCE

## Obligations en France et à l'étranger, TVA, DEB et Intrastat.



Maîtriser les implications fiscales de vos opérations à l'international

### OBJECTIFS

- ✓ Connaître et comprendre les différentes obligations en France et à l'étranger en matière de TVA liées aux ventes à distance.

### PUBLIC

Services Comptables & Financiers de sociétés réalisant des ventes à distance de biens à l'international.

Cabinets d'expertise comptable :

- > Commissaires aux Comptes
- > Experts-comptables & collaborateurs

**Niveau:** (1) Professionnel.

**Prérequis:** Bonne connaissance des mécanismes de la TVA.

### MODALITÉS

#### Intervenant :

Consultant-Formateur Spécialiste TVA.

#### Moyens pédagogiques & techniques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires. Vidéo-projection.

#### Moyens d'évaluation :

Exercices en fin de formation.

#### > Régime de TVA intracommunautaire :

- Historique, situation actuelle et avenir du régime.

#### > Obligations liées au régime des VAD :

- Les obligations en France
  - Déclarations : DEB / DES / CA3;
  - Les mentions obligatoires sur factures;
  - Les justificatifs fiscaux export : DAU, liasse postale, expressistes.
- Les obligations à l'étranger
  - Identification TVA à l'étranger;
  - Panorama des taux de TVA applicables dans les États membres;
  - Déclarations Intrastat / EC Sales List;
  - Focus sur la Directive facturation.

#### > Définition de la VAD :

- Biens exclus du champ d'application des ventes à distance.

#### > Achats :

- Acquisitions intracommunautaires et mouvements rattachés :
  - Autoliquidation de TVA, droit à déduction.
- Importations :
  - Directes;
  - À partir d'un autre État membre.
- Achats en franchise de TVA.

#### > Ventes « B to B » et « B to C » :

Cas des clients situés en France / Union Européenne / Pays Tiers :

- Ventes à partir de France.
- Ventes à partir d'un autre État membre :
  - Plateforme de stockage;
  - Fournisseurs.
- Fonctionnement du site internet / Plateforme de distribution :
  - Hébergement;
  - Market place;
  - Référencement;
  - Prestations logistiques.

#### > Prestations fournies par voie électronique :

- Cas de logiciels / Applications informatiques / Jeux.
- Supports physiques et dématérialisés.



### SESSIONS inter-entreprises

Lyon

15/05/2018

Paris

10/04/2018



### SESSIONS intra-entreprise

France entière

Date à définir



1 JOUR 720€ HT par pers.

Remises voir page 6.

### ACTUALITÉ

Evolution du régime de TVA en matière de VAD et mise en place possible d'un guichet unique.

# TVA ET INDUSTRIES

Sous-traitance, achats matières, moules et outillage, etc.



Acquérir les bons réflexes et déceler les manquements liés aux opérations industrielles.

## > Les obligations déclaratives :

- Déclarations : DEB / DES / CA3 / DAU.
- Identification TVA à l'étranger.
- Mentions TVA sur factures.
- Registres fiscaux.

## > Achats matières :

- Acquisitions intracommunautaires.
- Importations.
- Importations de biens dans un autre État membre.
- Achats de biens et de services en franchise de TVA.

## > Sous-traitance (étude des obligations des 2 parties, de la fourniture des matières à la vente de produits semi-finis) :

- Production en France et à l'étranger :
  - Donneur d'ordre UE ou établi dans un pays tiers;
  - Expédition des pièces transformées en France / UE / Pays tiers.
- Façonnier étranger :
  - Livraisons directes aux clients UE et Hors UE.

## > Cas des moules et de l'outillage :

- Facturation totale ou partielle.
- Rectifications d'outillage.
- Installation et maintenance par un fournisseur étranger.

## > Ventes – les fondamentaux :

- Livraisons intracommunautaires.
- Exportations.
- Justificatifs fiscaux export – Procédures ECS et Décret n°2010-233 du 05/03/2010.
- Ventes en franchise de TVA.

## > Échanges de biens spécifiques :

- Ventes de déchets neufs d'industrie.
- Ventes en consignation.
- Stock déporté.
- Ventes triangulaires simplifiées.
- Fausses ventes triangulaires :
  - Facturation Pays 1 / Livraison Pays 2.

## > Autres prestations de services :

- Frais administratifs, frais de tri de pièces, bureau d'études, commissions, frais de prospection à l'étranger.

## OBJECTIFS

- ✓ Valider et compléter ses connaissances face à un environnement en évolution.
- ✓ Identifier les opérations à risques afin de les sécuriser.

## PUBLIC

Services Comptables & Financiers de sociétés industrielles réalisant des opérations à l'international :

- > Achats, ADV et logistique
- Cabinets d'expertise comptable :
  - > Commissaires aux Comptes
  - > Experts-comptables & collaborateurs

**Niveau:** (2) Avancé.

**Prérequis:** Bonne connaissance des mécanismes de la TVA. Module : FDBS99.

## MODALITÉS

### Intervenant :

Consultant-Formateur Spécialiste TVA.

### Moyens pédagogiques & techniques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires. Vidéo-projection.

### Moyens d'évaluation :

QCM de connaissances en fin de formation.

## SESSIONS inter-entreprises

Aix-en-Provence	09/10/2018
Lille	26/06/2018
Lyon	11/12/2018

## SESSIONS intra-entreprise

France entière      Date à définir

**1 JOUR** **760€ HT par pers.**

Remises voir page 6.

## ACTUALITÉ

Autoliquidation en matière de TVA à l'importation

# TVA DANS LE SECTEUR DES PARFUMS, DES ARÔMES ET DE LA COSMÉTIQUE



Acquérir les bons réflexes et déceler les manquements liés aux opérations industrielles.

## OBJECTIFS

- ✓ Maîtriser les fondamentaux du régime de TVA applicables aux opérations industrielles.
- ✓ Identifier les opérations à risques.

## PUBLIC

Services Comptables & Financiers de sociétés industrielles réalisant des opérations à l'international :

> ADV, achats et logistique

Cabinets d'expertise comptable :

> Commissaires aux Comptes

> Experts-comptables & collaborateurs

**Niveau:** (2) Avancé.

**Prérequis:** Bonne connaissance des mécanismes de TVA / Module FDBS99 .

## MODALITÉS

### Intervenant :

Consultant-Formateur Spécialiste TVA.

### Moyens pédagogiques & techniques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires. Vidéo-projection.

### Moyens d'évaluation :

QCM de connaissances en fin de formation.

### > Les obligations déclaratives :

- Déclarations : DEB / DES / CA3 / DAU.
- Identification TVA à l'étranger.
- Mentions TVA sur factures.
- Registres fiscaux.

### > Achats composants / emballages :

- Acquisitions intracommunautaires.
- Importations.
- Importations de biens dans un autre État membre.
- Achats de biens et de services en franchise de TVA.

### > Ventes : les fondamentaux :

- Livraisons intracommunautaires.
- Exportations – Justificatifs fiscaux export : procédures ECS et Décret n°2010-233 du 05/03/2010.
- Ventes triangulaires simplifiées.
- Ventes en franchise de TVA :
  - Documentation à tenir à l'appui de la comptabilité.

### > Échanges de biens spécifiques :

- Opérations de façon bilatérales.
- Livraisons de matières auprès d'un conditionneur en France :
  - pour le compte de clients UE;
  - pour le compte de clients Hors UE.
- Ventes en consignation.
- Fausses triangulaires : livraison dans un pays autre que celui du client.
- Transferts de stock.
- Ventes à distance.

### > Outillages :

- Facturation, réparation, transfert et installation.
- Focus sur les doctrines française et italienne.

### > Achats ou ventes de services :

- Publicité / Participation à des salons.
- Conditionnement / Maintenance.
- Études, recherche et développement.
- Commissions agents UE et hors UE.
- Transports UE et hors UE.

## SESSIONS inter-entreprises

Nice

05/06/2018

## SESSIONS intra-entreprise

France entière

Date à définir

**1 JOUR** **760€ HT par pers.**

Remises voir page 6.

## ACTUALITÉ

Autoliquidation en matière de TVA à l'importation

# TVA ET TRANSPORT DE MARCHANDISES

## Transport de biens, transport international, prestations, etc.



Maîtriser le traitement TVA applicable aux différentes opérations de transport.

### > Rappel : les obligations déclaratives :

- Déclarations : DEB/ DES / CA3 / DAU.
- Les mentions obligatoires sur factures.

### > Les différents types de transport :

- Rappel des principes de taxation :
    - Les notions « B to B » et « B to C »;
    - Le fait générateur;
    - Lieu d'utilisation ou de l'exploitation effective.
  - Transports de biens :
    - Transports domestiques et intracommunautaires.
    - Prestations à l'export / à l'import (incluses dans la valeur en douane).
  - Prestations de transport au cas par cas (Client assujetti ou non / établi en France, en UE ou pays tiers) :
    - Transport France / France;
    - Transport intracommunautaire;
    - Transport France / Hors UE (Export);
    - Transport Hors UE / France (Import);
    - Transport sous régime suspensif.
  - Prestations accessoires :
    - Transports d'approche;
    - Préparation de commandes;
    - Location d'entrepôts / Stockage;
  - Frais de prospection à l'étranger.
- ### > Cas spécifiques :
- Régime 42 – Représentation fiscale ponctuelle.
  - Régime de la franchise de TVA.
  - Option pour l'autoliquidation à l'importation.
  - Focus sur la base d'imposition à l'importation :
    - Les prestations à inclure / à exclure dans la valeur en douane;
    - Les prestations à inclure / à exclure de la base d'imposition.

## OBJECTIFS

- ✓ Avoir une approche opérationnelle sur les règles de territorialité applicables au secteur des transports (de l'ouverture du dossier jusqu'à sa facturation).

## PUBLIC

Transporteurs, transitaires, logisticiens, commissionnaires en douane

> Services comptables et financiers

Cabinets d'expertise comptable :

> Commissaires aux Comptes

> Experts-comptables & collaborateurs

## MODALITÉS

### Intervenant :

Consultant-Formateur Spécialiste TVA.

### Moyens pédagogiques & techniques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires. Vidéo-projection.

## SESSIONS inter-entreprises

Aix-en-Provence 11/09/2018

Lyon 06/09/2018

Paris 15/03/2018

1 JOUR 760€ HT par pers.

Remises voir page 6.

## SESSIONS intra-entreprise

France entière

Sur devis

## ACTUALITÉ

Arrêt de la CJUE concernant la sous-traitance des transports à l'exportation.

# TVA, VÉHICULES NEUFS ET D'OCCASION

## Biens d'occasion, régime de taxation sur la marge, etc.



Acquérir les bons réflexes et sécuriser votre régime de TVA sur la marge.

### OBJECTIFS

- ✓ Avoir une approche opérationnelle sur les règles applicables au secteur des véhicules.
- ✓ Sécuriser vos échanges et les risques TVA.

### PUBLIC

Concessionnaires automobiles et négociants de véhicules

- > Services Comptables & Financiers
- Cabinets d'expertise comptable :
- > Commissaires aux Comptes
- > Experts-comptables & collaborateurs

**Niveau:** (3) Expert.

**Prérequis:** Bonne pratique des opérations et connaissance du vocabulaire lié au secteur.

### MODALITÉS

#### Intervenant :

Directeur d'activités, Spécialiste TVA.

#### Moyens pédagogiques & techniques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires. Vidéo-projection.

#### Moyens d'évaluation :

QCM de connaissances en fin de formation.

### SESSIONS inter-entreprises

Aix-en-Provence	12/06/2018
Bordeaux	24/07/2018
Lille	13/11/2018
Lyon	27/11/2018
Nice	10/07/2018
Paris	28/06/2018
Strasbourg	12/07/2018

**1 JOUR** **820€ HT par pers.**

Remises voir page 6.

### SESSIONS intra-entreprise

France entière

Sur devis

#### > Historique du régime de TVA intracommunautaire

#### > Les obligations déclaratives :

- Déclarations : DEB / DES / CA3 / DAU.
- Les registres fiscaux (livre de police) / Le certificat fiscal.
- Le relevé des acquisitions intracommunautaires.
- Les mentions obligatoires sur factures.

#### > Véhicules neufs et d'occasion :

- Définitions : moyens de transport / moyens de transport neufs.

#### > Véhicules neufs :

- Acquisitions et livraisons intracommunautaires :
  - Client assujetti et non assujetti.
- Importations et exportations.
- Importations dans un autre État membre.

#### > Véhicules d'occasion :

- Définition du terme « Bien d'occasion ».
- Distinction : réparation et rénovation.
- Qu'est-ce qu'un assujetti-revendeur ?
- Champ d'application du régime de taxation sur la marge.
- Fonctionnement du régime de taxation sur la marge :
  - Différentes méthodes de calcul de TVA : au coup par coup / globalisation;
  - Notion de marge / Notion de prix d'achat;
  - Option possible pour le régime de TVA de droit commun.
- Acquisitions et livraisons intracommunautaires.
- Importations et exportations.
- Biens importés qui font l'objet d'une livraison intracommunautaire.

#### > Cas spécifiques :

- Ventes en consignation.
- Cas particulier de l'exonération (véhicules immobilisés).
- Reprise de véhicules.
- Véhicules de démonstration (VD).
- Véhicules de courtoisie.
- Ventes aux enchères.

#### > Services connexes au secteur VO/VN :

- Démarches administratives.
- Publicité.
- Location d'entrepôts ou stationnement de véhicules.
- Réparation hors ou sous garantie.
- Location de véhicules de courte durée.
- Cas du leasing depuis 2013.

### ACTUALITÉ

Renforcement des conditions pratiques d'application du régime de TVA sur la marge pour les VO en provenance d'États membres de l'UE.

# TVA ET NAUTISME - RÉPARATION ET MAINTENANCE

**NOUVEAU**

Maîtriser les différents régimes d'exonération de TVA.

## > Navires de commerce :

- Définition du navire de commerce
  - Evolution du statut depuis 2004 jusqu'à ce jour
- Exonérations de TVA rattachées
  - Réparation, transformation, entretien
  - Mise à bord de biens d'équipement
  - Services rendus pour les besoins du navire
  - Avitaillement
  - Commissions sur opérations exonérées
  - Cas de navires de commerce en construction
  - Cas des navires de plaisance transformés en navires de commerce

## > Navires de plaisance :

- Statut TVA du navire de plaisance
  - Le navire TVA « payée » (« VAT PAID »)
  - Le navire sous Admission Temporaire « AT 18 mois »
- Exonérations de TVA possibles
  - Livraisons de pièces détachées / fournitures
    - \* Livraison en UE
      - Cas basiques
      - Cas spécifiques : Partie livrée différente de la partie facturée
    - \* Livraison hors UE (exportations par le vendeur et par l'acheteur)
  - Prestations de réparation B to B sur un navire « VAT PAID »
    - \* Client UE et Client hors UE
  - Cas du perfectionnement actif (« PA ») sur un navire en « AT 18 mois »
  - Autres prestations (commissions, stationnement, levage du navire, etc.)

## > Régime de TVA applicable aux achats : les basiques

- Achats domestiques (soumis à TVA et en franchise de TVA)
- Acquisitions intracommunautaires soumises à TVA
- Importations soumises à TVA et mécanisme de l'autoliquidation de TVA
- Importations dans un autre état membre

## > Relations chantier naval / fournisseurs et sous-traitants

- Réparation de navires de commerce
- Réparation - Navires VAT PAID
- Réparation - Navires sous Perfectionnement Actif (PA)
  - Donneur d'ordre : Vos fournisseurs établis en France : comment acheter Hors Taxes des biens / des services nécessaires aux réparations ?
  - Fournisseurs & sous-traitants : Vos clients établis en France : comment facturer Hors TVA des biens / des services nécessaires aux réparations ?

## OBJECTIFS

- ✓ Sécuriser les différentes possibilités d'exonération de ce type de prestations.
- ✓ Maîtriser les particularités des relations entre les chantiers navals et leurs fournisseurs / sous-traitants.

## PUBLIC

Chantiers navals, sociétés de réparation / maintenance, motoristes, gestionnaires de navires

- > Services Comptables & Financiers
- Cabinets d'expertise comptable :
  - > Commissaires aux Comptes
  - > Experts-comptables & collaborateurs

**Niveau:** (3) Expert.

**Prérequis:** Bonne pratique des opérations et connaissance du vocabulaire lié au secteur.

## MODALITÉS

### Intervenant :

Directeur d'activités, Spécialiste TVA.

### Moyens pédagogiques & techniques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires. Vidéo-projection.

### Moyens d'évaluation :

QCM de connaissances en fin de formation.

## SESSIONS inter-entreprises

La Ciotat	16/10/2018
La Rochelle	05/04/2018
Nice	22/03/2018, 11/10/2018

## SESSIONS intra-entreprise

France entière      Date à définir

**1 JOUR**      **820€ HT par pers.**

Remises voir page 6.

## ACTUALITÉ

- > TICPE - 1er octobre 2016 : Récentes évolutions ayant modifiées l'application de l'exonération de la TVA à la plaisance dite « commerciale »



# TVA ET NAUTISME - VENTE, LOCATION DE NAVIRES ET COMMISSIONS ASSOCIÉES

NOUVEAU

Acquérir les bons réflexes selon le statut des navires.

## OBJECTIFS

- ✓ Connaître les différents paramètres à prendre en compte pour la taxation des ventes et des commissions.
- ✓ Sécuriser les régimes d'exonération en documentant chaque vente.

## PUBLIC

Concessionnaires, distributeurs, vendeurs de navires neufs et d'occasion, loueurs, brokers en vente et location :

- > Services Comptables & Financiers
- Cabinets d'expertise comptable :
- > Commissaires aux Comptes
- > Experts-comptables & collaborateurs

**Niveau:** (3) Expert.

**Prérequis:** Bonne pratique des opérations et connaissance du vocabulaire lié au secteur.

## MODALITÉS

### Intervenant :

Directeur d'activités, Spécialiste TVA.

### Moyens pédagogiques & techniques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires. Vidéo-projection.

### Moyens d'évaluation :

QCM de connaissances en fin de formation.



## SESSIONS inter-entreprises

La Ciotat	19/04/2018
La Rochelle	18/10/2018
Nice	29/11/2018



## SESSIONS intra-entreprise

France entière

Date à définir



1 JOUR  820€ HT par pers.

Remises voir page 6.

### > Navires de commerce :

- Définition du navire de commerce : depuis 2004 jusqu'à ce jour
- Exonérations de TVA rattachées
  - Vente de navires de commerce
  - Importation de navires de commerce
  - Commissions sur opérations exonérées
  - Cas de navires de commerce en construction
  - Cas des navires de plaisance transformés en navires de commerce
- Contrat de Transport : impact TVA et TICPE

### > Taxation des locations au départ de France

- Règles et doctrines françaises
- Taux de TVA et base imposable
- Preuves d'utilisation des navires au-delà des 12 milles nautiques

### > Les compagnies propriétaires

- Panorama des obligations
  - Identification à la TVA / Règles de facturation
- Cas des clients locataires professionnels
- Statut TVA et douanier des navires

### > Commissions sur locations

### > Navires de plaisance :

- Statut TVA du navire de plaisance
  - Le navire TVA « payée » (« VAT PAID »)
  - Le navire sous Admission Temporaire « AT 18 mois »

### > Bateaux neufs et d'occasion :

- Définitions : moyens de transport / moyens de transport neufs.

### > Bateaux neufs :

- Acquisitions et livraisons intracommunautaires :
  - Client assujetti et non assujetti.
- Importations et exportations.
- Importations dans un autre État membre.

### > Bateaux d'occasion :

- Qu'est-ce qu'un assujetti-revendeur ?
- Champ d'application du régime de taxation sur la marge.
- Fonctionnement du régime de taxation sur la marge :
  - Différentes méthodes de calcul de TVA : au coup par coup / globalisation;
  - Notion de marge / Notion de prix d'achat;
  - Option possible pour le régime de TVA de droit commun.
- Acquisitions et livraisons intracommunautaires.
- Importations et exportations.
- Biens importés qui font l'objet d'une livraison intracommunautaire.

### > Commissions sur ventes

## ACTUALITÉ

- > Modalités de mise en place du contrat de transport

# FORMATIONS DOUANE

## CALENDRIER 2018

### Formation disponible en 'inter' et en 'intra'

<b>La réglementation Incoterms® 2010</b>	 Nice France entière	 23/03/2018 sur demande	<b>p. 27</b>
<b>Les produits soumis à accises</b>	 Aix-en-Provence Ajaccio Bordeaux Brignoles Nice Strasbourg France entière	 27/09/2018 28/06/2018 16/10/2018 19/06/2018 22/02/2018 18/09/2018 sur demande	<b>p. 28</b>

### Formations disponibles uniquement en 'intra'

<b>Le trio douanier</b>	 France entière	 sur demande	<b>p. 29</b>
<b>L'import export pratique</b>	 France entière	 sur demande	<b>p. 30</b>
<b>Les opérations triangulaires</b>	 France entière	 sur demande	<b>p. 31</b>
<b>Réussir sa certification OEA</b>	 France entière	 sur demande	<b>p. 32</b>

Accédez au calendrier actualisé, et réservez vos sessions directement sur [mathez-conseil-formation.fr](http://mathez-conseil-formation.fr)



# LA RÉGLEMENTATION INCOTERMS® 2010

## L'impact des incoterms®, précisions et limites.

Maîtriser l'impact du choix des Incoterms®.

### OBJECTIFS

- ✓ Identifier les règles Incoterms® pour mieux les utiliser.

### PUBLIC

Collaborateur des pôles internationaux, export, import, juridique ou comptabilité

- > ADV, achats et logistique
- > Services Comptables & Financiers

**Niveau:** (1) Professionnel.

**Prérequis:** Pratique des échanges internationaux.

### MODALITÉS

#### Intervenant :

Spécialiste Commerce International,

#### Moyens pédagogiques & techniques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires. Vidéo-projection.

#### Moyens d'évaluation :

QCM en fin de formation.

#### > Présentation de la réglementation de la Chambre de Commerce Internationale :

- Une réglementation pragmatique pour des opérateurs du commerce international.
- Evolution de la réglementation.

#### > Typologie des règles Incoterms

- Définition des rôles des règles Incoterms : un partage des frais et des risques entre vendeur et acheteur.
- Définition des obligations réciproques des vendeurs et des acheteurs selon la classification de l'ICC.
- Les règles Incoterms®2010 utilisables pour tous modes de transport : répartition des obligations, points délicats.
- Les règles Incoterms®2010 utilisables pour le transport maritime : répartition des obligations, points délicats.

#### > La réglementation Incoterms® 2010 et la valorisation de l'opération commerciale :

- Comment négocier une règle Incoterms.
- Déjouer le piège « Incoterms et transfert de propriété ».
- Les règles Incoterms, un outil de détermination du prix de vente.
- Les règles Incoterms et les techniques de paiement (crédit documentaire).



### SESSIONS inter-entreprises

Nice

23/03/2018



### SESSIONS intra-entreprise

France entière

Date à définir



1 JOUR  680€ HT par pers.

Remises voir page 6.

# LES PRODUITS SOUMIS À ACCISES

## Les alcools et produits assimilés ou issus des alcools.

Maîtriser les règles d'exportation, d'expédition et de circulation des produits.

### OBJECTIFS

- ✓ Maîtriser la réglementation communautaire et nationale relative à la fabrication, la détention et la circulation de produits soumis à accises.

### PUBLIC

- > Services Comptables & Financiers
- > ADV, achats et logistique
- Cabinets d'expertise comptable :
  - > Commissaires aux Comptes
  - > Experts-comptables & collaborateurs

**Niveau:** (1) Professionnel.

**Prérequis:** Connaissances élémentaires en matière d'opérations douanières.

### MODALITÉS

#### Intervenant :

Spécialiste Commerce International et Douanes

#### Moyens pédagogiques & techniques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires. Vidéo-projection.

#### Moyens d'évaluation :

QCM de connaissances en fin de formation.

#### > Les définitions et le cadre réglementaire :

- Généralités sur les droits d'accises :
  - La législation et les textes applicables : la législation internationale, européenne, française / La corrélation Douane et Fisc;
  - L'administration de référence : Douane / Fisc.
- Les produits concernés :
  - Les alcools et les boissons alcoolisées;
  - Les produits de la parfumerie;
  - Les arômes alimentaires;
  - Les autres produits.

#### > L'application des droits d'accises sur les alcools :

- Les étapes du fait générateur du droit d'accise :
  - La fabrication / la transformation;
  - La détention en entrepôt fiscal;
  - La circulation des produits;
  - Le transport par des professionnels;
  - Le transport par des particuliers;
  - La mise à la consommation.
- Les cas d'exemption.

#### > La circulation des alcools :

- La notion de droits acquittés et de droits suspendus.
- La circulation des alcools en Union Européenne :
  - Le principe de contrôle : en stock / en circulation;
  - Les documents de circulation : DAE et certificat de réception / DSA et DSAC : les modèles exposés.
- L'exportation des alcools hors de l'UE :
  - Règle générale : la déclaration d'exportation;
  - Règle particulière : l'exportation vers des pays tiers.

#### > Le système EMCS / GAMMA :

- Excise Movement and Control System (programme UE).
- Gestion de l'Accompagnement des Mouvements de Marchandises soumises à Accises (programme FR).
- La base de données ROSA (France).
- La base de données SEED (Europe).
- Les obligations documentaires.
- Les questions fréquemment posées.

### SESSIONS inter-entreprises

<b>Aix-en-Provence</b>	<b>27/09/2018</b>
<b>Ajaccio</b>	<b>29/06/2018</b>
<b>Bordeaux</b>	<b>16/10/2018</b>
<b>Brignoles</b>	<b>19/06/2018</b>
<b>Nice</b>	<b>22/02/2018</b>
<b>Strasbourg</b>	<b>18/09/2018</b>

### SESSIONS intra-entreprise

France entière

Date à définir

**1 JOUR**  **720€ HT par pers.**

Remises voir page 6.

# LE TRIO DOUANIER

## Code douanier, origine, valeurs.

NOUVEAU

### Sécuriser ses opérations import-export

#### > Introduction

- Rôles et missions de la douane
- Les bases juridiques du droit douanier
- Définition du territoire douanier de l'union (TDU)
- La déclaration en douane

#### > L'espèce

- La structure
- Les outils d'aide au classement tarifaire
- Les règles d'interprétation
- Quelle est son utilité ?
- Les renseignements tarifaires contraignants (RTC)
- Les risques

#### > L'origine

- L'origine non préférentielle
  - Comment la déterminer et pourquoi ?
- L'origine préférentielle
  - Comment la déterminer et pourquoi ?
  - Les bases juridiques et pays partenaires
  - Les justificatifs de l'origine
  - Le cas particulier de la Turquie
  - Statut Exportateur Agréé (EA)
  - Statut Exportateur Enregistré (EE) -- Nouveauté 2017 –
- Les risques

#### > La valeur

- Comment calculer la valeur en douane ?
  - Une valeur transactionnelle
  - Impact des Incoterms®
  - Cas des ajustements
  - Import : base d'imposition TVA et douane
- Les opérations qui ne sont pas des ventes
- Les outils d'aide à la détermination de la valeur en douane
- Les risques

#### OBJECTIFS

- ✓ Appréhender les notions basiques douanières afin de maîtriser son information douanière et sécuriser ses opérations import export.

#### PUBLIC

Sociétés réalisant des opérations à l'import ou à l'export

- > ADV, achats et logistique
- > Services Comptables & Financiers

**Niveau:** (1) Professionnel.

**Prérequis:** Première expérience dans les opérations à l'international.

#### MODALITÉS

##### Intervenant :

Spécialiste Douane, Qualité, O.E.A.

##### Moyens pédagogiques & techniques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires. Vidéo-projection.

##### Moyens d'évaluation :

QCM de connaissances en fin de formation.

#### SESSIONS intra-entreprise

France entière

Date à définir

 1 JOUR  Sur devis

# L'IMPORT EXPORT PRATIQUE

Code douanier, origine, valeurs, Incoterms®, etc.

Devenez un interlocuteur averti face aux partenaires de la chaîne internationale.

## OBJECTIFS

- ✓ Avoir une vision globale d'une opération de commerce international sur les plans logistique et administratif.
- ✓ Identifier les risques.

## PUBLIC

Sociétés réalisant des opérations à l'import ou à l'export

- > ADV, achats et logistique
- > Services Comptables & Financiers

**Niveau:** (1) Professionnel.

**Prérequis:** Première expérience dans les opérations à l'international.

## MODALITÉS

### Intervenant :

Spécialiste Commerce International,  
Auteur de l'ouvrage « Importer Le Guide »

### Moyens pédagogiques & techniques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires. Vidéo-projection.

### Moyens d'évaluation :

QCM de connaissances en début et fin de formation.

- > **La chaîne logistique et documentaire à l'international :**
  - Les principales étapes d'une opération import-export.
- > **L'incidence de la règle Incoterms® sur le prix et sur les risques du transport :**
  - Les 11 Incoterms® 2010.
- > **Travailler avec les prestataires du transport international :**
  - Les principaux documents de transport.
  - La relation avec le prestataire du transport.
- > **Sécuriser l'opération sur le plan douanier :**
  - Les principales obligations déclaratives en UE et hors UE.
  - Bien déclarer les principaux paramètres douaniers :
    - « code douanier, origine, valeurs ».
  - Anticiper les contraintes douanières et les droits de douane : sources d'informations.
- > **Choisir et gérer les techniques de paiement à l'international :**
  - Les différents moyens et techniques de paiement à l'international :
    - assurance-crédit,
    - remise documentaire,
    - crédit documentaire,
    - lettre de crédit stand-by,
    - obligation bancaire de paiement.
  - Présentation des techniques de paiement :
    - mécanismes,
    - acteurs,
    - coûts,
    - avantages et inconvénients.
- > **Check-list des informations à collecter en amont d'une opération internationale.**



## SESSIONS intra-entreprise

France entière

Date à définir



2 JOURS



Sur devis

## ACTUALITÉ

Formation à jour des dernières réglementations douanières : Code des Douanes de l'Union (CDU).

# LES OPÉRATIONS TRIANGULAIRES

## Maîtrisez les risques fiscaux et douaniers

**NOUVEAU**

Éviter les écueils liés aux opérations triangulaires et optimiser votre pratique

### > Présentation générale des Incoterms® de l'International Chamber of Commerce : un outil fort pratique pour les commerçants internationaux :

- Ce qu'ils définissent, ce qu'ils ne définissent pas.
- La question du transfert de propriété (juridique et comptable).

### > Introduction

- Définition d'une opération triangulaire, intracommunautaire et extra-communautaire selon l'origine, la provenance, le pays livré.
- Les enjeux et les risques.

### > Les différentes typologies d'opérations triangulaires :

- Vous êtes le donneur d'ordre en France : flux hors France.
- Vous êtes l'expéditeur de la marchandise : flux export.
- Vous êtes le destinataire de la marchandise : flux import.

### > Les éléments clés à maîtriser lors d'une opération triangulaire :

- Le choix des incoterms® et leurs incidences.
- Les différents documents administratifs.
- Gestion de la notion d'origine des biens.
- Quelle valeur est à déclarer sur la base de quelle facture?
- Comment justifier une facturation HT?
- Quelle mention est à noter sur ma facture?
- Comment maintenir une opacité entre les fournisseurs et les clients.

### > Les opérations quadrangulaires.

### > Les opérations triangulaires intracommunautaires simplifiées.

## OBJECTIFS

- ✓ Appréhendez les risques commerciaux, contractuels, logistiques, douaniers et fiscaux.
- ✓ Sécurisez la gestion administrative de vos opérations triangulaires.

## PUBLIC

Collaborateur des pôles internationaux, export, import, juridique ou comptabilité

- > ADV, achats et logistique
- > Services Comptables & Financiers

**Niveau:** (2) Avancé.

**Prérequis:** Bonne connaissance des notions du commerce international

## MODALITÉS

### Intervenant :

Spécialiste Douane, Qualité, O.E.A.

### Moyens pédagogiques & techniques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires. Vidéo-projection.

### Moyens d'évaluation :

QCM de connaissances en début et fin de formation.

## SESSIONS intra-entreprise

France entière

Date à définir

## 1 JOUR Sur devis

# RÉUSSIR SA CERTIFICATION O.E.A.

## Les différentes étapes de la certification d'Opérateur Économique Agréé.

### Réussir votre projet de certification OEA.

#### > OEA – Raison d'être et enjeux :

- Historique, contexte et avantages de l'OEA.
- Objectifs du programme OEA (en Europe et dans le monde).
- Les 3 types de certificats et les critères à respecter.
- Les étapes de la candidature.
- Les textes de référence.

#### > Méthodologie et conduite du changement :

- Les 4 grandes phases de préparation à la certification.
- Les changements dans l'entreprise liés à l'OEA.
- L'OEA et la réglementation douanière.
- L'OEA et la culture de la qualité de la Supply Chain.
- L'OEA et les mesures de sûreté / sécurité.

#### > Phase 1 – Diagnostic :

- Le tableau de bord et le suivi du projet.
- La définition du périmètre OEA.
- Le recueil des informations dans l'entreprise.
- L'analyse des informations.
- Le diagnostic physique des infrastructures.
- L'interprétation du QAE (Questionnaire Auto Évaluation).
- Comment créer sa liste de travail ?

#### > Phase 2 – Phase de travail :

- Les tâches relatives à la documentation et aux processus.
- Les tâches relatives au système qualité.
- Les tâches relatives au système d'information.
- Les tâches relatives à la sûreté et à la sécurité.
- Les tâches relatives à sa sous-traitance.
- Les tâches relatives à la communication et à la formation.

#### > Plans d'actions – Travaux pratiques :

- Supply Chain amont (achats et approvisionnements) et aval (ADV export).
- Stockage et entreposage.
- Organisation du transport.
- Formalités douanières.
- Audit et contrôle qualité.
- Service RH.
- Contrôle d'accès.

#### > Phase 3 – Validation et dépôt de la candidature :

- La constitution du dossier OEA.
- La formalisation de la candidature – QAE et SOPRANO.
- État d'avancement et candidature.

#### > Phase 4 – Organisation et déroulement des audits :

- Le Service Régional d'Audit (SRA) de l'Administration des Douanes.
- La préparation des réunions d'audit.
- La gestion des recommandations.
- Les « jurisprudences » connues.

#### > Évaluation : ce qu'il faut retenir / mise en situation.

### OBJECTIFS

- ✓ Avoir toutes les clés pour préparer et obtenir la certification OEA mise en œuvre par l'Union Européenne dans les meilleures conditions de qualité, de délai et de coûts.

### PUBLIC

Dirigeants de PME, cadres supérieurs, responsables qualité ou sécurité d'entreprise de transport & logistique

- > ADV, achats et logistique
- > Services Comptables & Financiers

**Niveau:** (1) Professionnel.

**Prérequis:** Aucun.

### MODALITÉS

#### Intervenant :

Expert O.E.A & Douane,  
Auteur d'un ouvrage sur la certification O.E.A.

#### Moyens pédagogiques & techniques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires. Vidéo-projection.

#### Moyens d'évaluation :

Quizz de mise en situation.

### SESSIONS intra-entreprise

France entière

Date à définir



### 2 JOURS Sur devis



### Formations disponibles en 'inter' et en 'intra'

 <b>Fiscalité des investissements immobiliers réalisés en France par des non-résidents</b>	 Nice France entière	 27 & 28/09/2018 sur demande	<b>p. 34</b>
 <b>Opérations immobilières réalisées par des assujettis professionnels de l'immobilier</b>	 Aix-en-Provence Lyon Nice France entière	 25/06/2018 11/06/2018 02/07/2018 sur demande	<b>p. 35</b>
 <b>Marchands de biens et lotisseurs professionnels</b>	 Lyon Nice France entière	 10/09/2018 01/10/2018 sur demande	<b>p. 36</b>
 <b>SCI de construction-vente</b>	 Lyon Nice France entière	 11/09/2018 02/10/2018 sur demande	<b>p. 37</b>
 <b>Imposition en France des personnes physiques résidentes de la Principauté de Monaco</b>	 Nice France entière	 22/11/2018 sur demande	<b>p. 38</b>
<b>Fiscalité Energétique et Environnementale</b>	 Nice Lyon Aix-en-Provence France entière	 05/04/2018 12/06/2018 11/10/2018 sur demande	<b>p. 39</b>
<b>Formation disponible uniquement en 'intra'</b>			
<b>La contribution économique territoriale : CFE et CVAE</b>	 France entière	 sur demande	<b>p. 40</b>

#### Formations homologuées :

-  Comité Scientifique placé auprès de la CNCC (Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes)
-  Conseil Supérieur du Notariat (CSN)

Accédez au calendrier actualisé, et réservez vos sessions directement sur [mathez-conseil-formation.fr](http://mathez-conseil-formation.fr)



# FISCALITÉ DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS RÉALISÉS EN FRANCE PAR DES NON-RÉSIDENTS



Maîtriser les obligations fiscales et les conventions fiscales bilatérales.

## > Introduction :

- Préambule sur la notion de non-résident.
- Importance de la reconnaissance des sociétés de personnes en droit fiscal français.

## > Fiscalité de l'acquisition :

- Droits d'enregistrements / TVA immobilière.

## > Fiscalité de la détention :

- Taxation des revenus immobiliers (Sociétés de capitaux et personnes physiques).
- Impôt sur la fortune / Taxe de 3%.

## > Fiscalité de la cession :

- Dispositif en droit interne (Notion de prépondérance immobilière, détermination de la plus-value, taux, représentation fiscale, cas d'exonération).
- Incidence des conventions internationales.

## > Assujettissement aux prélèvements sociaux des revenus et profits immobiliers

## > Fiscalité des donations et successions :

- Principe de territorialité.
- Fiscalité des biens ou valeurs placés dans un trust étranger au regard des droits de mutation à titre gratuit.
- Incidences des conventions internationales.
- Danger du rappel fiscal lors d'un retour ou d'une installation en France.

## > Loi applicable aux successions internationales :

- Règles de rattachement applicables en France et difficultés pratiques pour l'investissement immobilier du non-résident.

## > Conventions internationales (analyse pratique des articles concernés) :

- Conventions fiscales avec la Suisse, l'Italie et le Royaume-Uni.

## OBJECTIFS

- ✓ Maîtriser les obligations fiscales concernant l'acquisition, la détention et la cession d'un bien acquis en France par un étranger.

## PUBLIC

Promoteurs, marchands de biens, gestionnaires de patrimoine, banque  
 > Notaires et professionnels de l'immobilier  
 Cabinets d'expertise comptable :  
 > Commissaires aux Comptes  
 > Experts-comptables & collaborateurs

**Niveau:** (1) Professionnel.

**Prérequis:** Avoir de bonnes connaissances en ingénierie fiscale immobilière.

## MODALITÉS

### Intervenant :

Expert Fiscalité des non-résidents.

### Moyens pédagogiques & techniques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires.

### Moyens d'évaluation :

Exercices de mises en situation en fin de formation.

## 📍 SESSIONS inter-entreprises

Nice

27 & 28/09/2018

## 📍 SESSIONS intra-entreprise

France entière

Date à définir

## 🕒 2 JOURS 🛒 1290€ HT par pers.

Remises voir page 6.

# OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES PAR DES ASSUJETTIS PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

Maîtriser les règles applicables depuis la réforme de Mars 2010.

## OBJECTIFS

- ✓ Maîtriser les règles de TVA et de droits de mutation à titre onéreux applicables aux opérations immobilières.
- ✓ Être sensibilisé aux enjeux financiers.

## PUBLIC

Notaires & Professionnels de l'Immobilier  
 Cabinets d'expertise comptable :  
 > Commissaires aux Comptes  
 > Experts-comptables & collaborateurs

**Niveau:** (1) Professionnel.

**Prérequis:** Maîtriser les règles de base en matière de TVA.

## MODALITÉS

### Intervenant :

Expert Fiscalité, TVA & Immobilier,  
*Auteur d'une fiche technique « Fiscalité immobilière ».*

### Moyens pédagogiques & techniques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires.

### Moyens d'évaluation :

Exercices de mises en situation en fin de formation.

### > Régime de TVA applicable aux opérations immobilières :

- Règles de TVA applicables aux opérations immobilières réalisées par les assujettis :
- Dans le cadre de leur activité économique :
  - Opérations taxables de plein droit;
  - Opérations exonérées / exonérées avec option pour la TVA.
- Modalités de taxation à la TVA des opérations immobilières :
  - Notion « d'assujetti agissant en tant que tel »;
  - Base d'imposition à la TVA;
  - Fait générateur et exigibilité de la TVA;
  - Redevable de la TVA / Droits à déduction.
- Liquidation de la TVA :
  - Livraisons de terrains à bâtir / non à bâtir;
  - Livraisons d'immeubles neufs / achevés depuis plus de 5 ans;
  - Livraisons à soi-même (LASM) d'immeubles neufs.
- Règles de TVA applicables aux opérations immobilières réalisées hors d'une activité économique.

### > Droits de mutation à titre onéreux applicables aux opérations immobilières réalisées par des assujettis :

- Droits de mutation à titre onéreux applicables aux acquisitions d'immeubles soumises à la TVA.
- Régime spécial des achats en vue de la revente réalisés par des assujettis.
- Exonération des acquisitions d'immeubles par des assujettis avec engagement de construire.

### > Cas pratiques / Rappel de la législation.

## SESSIONS inter-entreprises

Aix-en-Provence	25/06/2018
Lyon	11/06/2018
Nice	02/07/2018

## SESSIONS intra-entreprise

France entière      Date à définir

**1 JOUR**  **680€ HT par pers.**

Remises voir page 6.

# MARCHANDS DE BIENS ET LOTISSEURS PROFESSIONNELLS



Assimiler les règles de TVA et de droits de mutation à titre onéreux.

## > Profits immobiliers :

- Profits réalisés par les marchands de biens :
  - Champ d'application (opérations et personnes imposables);
  - Assiette;
  - Modalités d'imposition.
- Profits réalisés par les lotisseurs professionnels :
  - Réglementation;
  - Champ d'application (opérations imposables, intention spéculative);
  - Assiette;
  - Modalités d'imposition.

## > TVA immobilière :

- Livraisons de terrains à bâtir.
- Livraisons de terrains non à bâtir.
- Livraisons d'immeubles neufs.
- Livraisons d'immeubles achevés depuis plus de 5 ans.
- Livraisons de droits assimilés.

## > Droits de mutation à titre onéreux :

- Droits de mutation à titre onéreux applicables aux acquisitions d'immeubles soumises à TVA.
- Régime spécial des achats en vue de la revente réalisés par des assujettis.
- Exonération des acquisitions d'immeubles par des assujettis avec engagement de construire.

## > Cas pratique / Rappel de la législation. TVA et DMTO.

## OBJECTIFS

- ✓ Maîtriser la fiscalité applicable aux marchands de biens et aux lotisseurs professionnels.
- ✓ Assimiler les règles de TVA / droits de mutation.

## PUBLIC

Notaires & Professionnels de l'Immobilier  
Cabinets d'expertise comptable :  
> Commissaires aux Comptes  
> Experts-comptables & collaborateurs

**Niveau:** (1) Professionnel.

**Prérequis:** Maîtriser les règles de base en matière de TVA / Module IMPA06.

## MODALITÉS

### Intervenant :

Expert Fiscalité, TVA & Immobilier,  
*Auteur d'une fiche technique « Fiscalité immobilière ».*

### Moyens pédagogiques & techniques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires.

### Moyens d'évaluation :

Exercices de mises en situation en fin de formation.

## SESSIONS inter-entreprises

Lyon	10/09/2018
Nice	01/10/2018

## SESSIONS intra-entreprise

France entière      Date à définir

**1 JOUR** **720€ HT par pers.**

Remises voir page 6.

# SCI DE CONSTRUCTION-VENTE

## Particularités juridiques, comptables et fiscales.

Maîtriser les particularités liées à la détermination du résultat fiscal d'une opération de construction-vente

### OBJECTIFS

- ✓ Appréhender les particularités juridiques, comptables et fiscales des SCI de CV.
- ✓ S'approprier les spécificités des SCI de construction-vente.

- > **Caractéristiques des SCI de construction-vente.**
- > **Régime fiscal et obligations de la SCI de construction-vente (CV).**
- > **Profits de construction réalisés par des sociétés civiles de construction-vente et assimilées :**
  - Conditions d'application du régime de l'article 239-ter.
  - Régime d'imposition dans le cadre de l'article 239-ter.
- > **Taxe sur la Valeur Ajoutée :**
  - Acquisitions de terrains à bâtir;
  - Travaux immobiliers;
  - Livraisons d'immeubles neufs;
  - Livraisons à soi-même;
  - Livraisons d'immeubles achevés depuis plus de 5 ans.
- > **Droits de mutation à titre onéreux :**
  - Acquisitions d'immeubles par la SCI de CV avec engagement de construire.
  - Cessions de parts de la SCI de CV.
  - Actes affectant la vie scolaire de la SCI.
- > **Contribution sur les revenus locatifs.**
- > **Contribution Économique Territoriale (CET).**
- > **Cas pratique / Rappel de la législation. TVA et DMTD.**

### PUBLIC

Notaires & Professionnels de l'Immobilier  
 Cabinets d'expertise comptable :  
 > Commissaires aux Comptes  
 > Experts-comptables & collaborateurs

**Niveau:** (1) Professionnel.

**Prérequis:** Maîtriser les règles de base en matière de TVA / Module IMPA06.

### MODALITÉS

#### Intervenant :

Expert Fiscalité, TVA & Immobilier,  
*Auteur d'une fiche technique « Fiscalité immobilière ».*

#### Moyens pédagogiques & techniques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires.

#### Moyens d'évaluation :

Exercices de mises en situation en fin de formation.

### SESSIONS inter-entreprises

Lyon	11/09/2018
Nice	02/10/2018

### SESSIONS intra-entreprise

France entière      Date à définir

**1 JOUR**  **720€ HT par pers.**  
 Remises voir page 6.

# IMPOSITION EN FRANCE DES PERSONNES PHYSIQUES RÉSIDENTES DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO



Valider et compléter ses connaissances en ingénierie patrimoniale.

## > Au regard de l'impôt sur le revenu :

- **Imposition en France des résidents privilégiés :**
- Les différentes catégories de résidents privilégiés :
  - Statut de résident privilégié de nationalité française;
  - Statut de résident étranger autre que français;
  - Comment obtient-on la nationalité monégasque ?
- Modalités d'imposition en France
  - En présence de revenus de source française;
  - Taxation forfaitaire visée à l'article 164 C du CGI supprimée
- Obligations déclaratives :
  - Revenu global / revenus catégoriels (BIC-BNC, plus-values immobilières, etc.)
- Désignation d'un représentant fiscal en France :
  - Avec ou sans responsabilité solidaire.
- **Imposition en France des résidents français non privilégiés :**
- Revenus de source française / monégasque / étrangère.
- Extension au bénéfice de 2 sortes de réductions d'impôt.

## > Assujettissement aux prélèvements sociaux des revenus et profits immobiliers

### > Au regard de l'impôt sur la fortune :

- Régime d'imposition des non-résidents.
- Régime applicable aux français non privilégiés installés en Principauté depuis le 01/01/1989.

### > Au regard des droits de succession :

- Défunt considéré comme résident monégasque au sens de la convention du 01/04/1950.
- Défunt de nationalité française réputé avoir conservé son domicile fiscal en France.
- Résident de nationalité étrangère.

### > Au regard des droits de donation :

- Le donateur de nationalité française est domicilié fiscalement en France au regard de l'article 4B du CGI.
- Le donateur est considéré comme résident fiscal monégasque (monégasque, français, étranger).

## OBJECTIFS

- ✓ Maîtriser les mécanismes d'imposition au regard de l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune, les droits de succession et de donation en fonction de chaque statut fiscal.

## PUBLIC

- > Services Comptables & Financiers
  - > Avocats / Banques
  - > Notaires et gestionnaires de patrimoine
- Cabinets d'expertise comptable :
- > Commissaires aux Comptes
  - > Experts-comptables & collaborateurs

**Niveau:** (1) Professionnel.

**Prérequis:** Avoir de bonnes connaissances en ingénierie fiscale immobilière.

## MODALITÉS

### Intervenant :

Expert Fiscalité des non-résidents.

### Moyens pédagogiques & techniques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires.

### Moyens d'évaluation :

Exercices de mises en situation en fin de formation.

 **SESSIONS inter-entreprises**  
Nice 22/11/2018

 **SESSIONS intra-entreprise**  
France entière Date à définir

 **1 JOUR**  **720€ HT par pers.**  
Remises voir page 6.

# FISCALITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

La fiscalité énergétique et environnementale a la double spécificité d'être souvent méconnue et très coûteuse pour les entreprises. Cette formation transmet les outils nécessaires à une meilleure maîtrise de ces coûts et des risques associés aux contrôles.

## OBJECTIFS

- ✓ Maîtriser une fiscalité complexe et évolutive,
- ✓ Réduire sa facture énergétique,
- ✓ Sécuriser ses déclarations puis prévenir les contrôles douaniers.

## PUBLIC

Sociétés industrielles, sociétés consommatrices de produits énergétiques et d'électricité, et redevables de la TGAP (déchetteries, exploitants de carrières, fabricants et distributeurs de lessives, d'huiles...): Responsables des achats, Directeur Fiscal, Directeur Douane, et leurs Conseils

**Niveau:** (1) Professionnel.

**Prérequis:** Aucun.

## MODALITÉS

### Intervenant :

Avocat Fiscaliste Spécialiste du Droit Douanier, de la Fiscalité Énergétique et Environnementale, des Taxes Sectorielles.

### Moyens pédagogiques & techniques :

Présentation illustrée et commentée, échanges avec les stagiaires.

### Moyens d'évaluation :

Test de connaissances en fin de formation.

### > Introduction :

- **Spécificités et enjeux** de la fiscalité énergétique et environnementale
- **Définitions et bases juridiques**
- **Les missions de l'administration** des douanes en matière de fiscalité énergétique et environnementale.

### > Les mécanismes de taxation des différentes taxes

- Contribution au Service Public de l'Electricité (**CSPE**)
- Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (**TICPE**)
- Taxe intérieure de consommation sur gaz naturel (**TICGN**)
- Taxe générale sur les activités polluantes (**TGAP**).

### > La réforme de la CSPE et la procédure de remboursement

- **Redevables, modalités** déclaratives et tarifs,
- Comment bénéficier des **exonérations** et des **taux réduits** ?
- Modalités de **calcul, contrôle et sanctions**
- Obtenir le **remboursement de la CSPE** acquittée à tort.

### > Les taxes intérieures de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et le gaz naturel (TICGN)

- **Redevables et obligations** déclaratives
- **L'assiette** et les différents **tarifs** de ces taxes
- Les **exonérations et les taux réduits** : qui peut en bénéficier et comment ?

### > La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et son actualité

- Les **9 branches** de la TGAP (déchets, granulats, lessives...)
- **Modalités** de taxation et spécificités
- Les **évolutions** récentes.

### > Le point sur l'actualité

- Premier bilan de la **réforme de la CSPE**
- La **loi de finances pour 2018** (nouvelle tarification de la TICPE)
- **Calendrier 2018-2022** des augmentations des TIC (Taxes intérieures de consommation).

## SESSIONS inter-entreprises

Nice 05/04/2018

Lyon 12/06/2018

Aix-en-Provence 11/10/2018

## SESSIONS intra-entreprise

France entière

Date à définir

**1 JOUR**  **820€ HT par pers.**

Remises voir page 6.

# LA CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE : CFE ET CVAE

Maîtriser le calcul de la CET, les modalités de déclaration et de paiement.

## OBJECTIFS

- ✓ Analyser ses deux composantes : la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

## PUBLIC

Responsables fiscaux de l'entreprise

- > Services Comptables & Financiers, juridiques et administratifs

Cabinets d'expertise comptable :

- > Commissaires aux Comptes
- > Experts-comptables & collaborateurs

**Niveau:** (1) Professionnel.

**Prérequis:** Bonne maîtrise des notions de base des taxes composant la CET.

## MODALITÉS

**Intervenant :**

Spécialiste TVA, Taxe sur les salaires & CET.

**Moyens pédagogiques & techniques :**

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires. Vidéo-projection.

**Moyens d'évaluation :**

Test de connaissances en fin de formation.

### > La Contribution Économique Territoriale (CET) :

- La fiscalité directe locale et la place de la CET dans le dispositif des impôts locaux.
- La cotisation foncière des entreprises.
- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

### > La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :

- Champ d'application et territorialité.
- Base d'imposition :
  - Période de référence;
  - Réductions applicables à la base d'imposition.
- Établissement de la cotisation :
  - Lieu d'imposition;
  - Répartition de la base d'imposition;
  - Annualité de l'impôt;
  - Cessation d'activité, changement d'exploitant, transfert du lieu d'activité, création d'établissement;
  - Obligations déclaratives.
- Déclarations annuelles, provisoires, rectificatives - Calcul de la cotisation :
  - Cotisation minimum / Paiement;
  - Acompte / Solde.
- Contrôle et contentieux :
  - Délais de reprise de l'Administration;
  - Non-application des procédures contradictoires;
  - Délais de réclamation.

### > La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises :

- Champ d'application.
- Calcul de la cotisation : détermination de la base imposable.
- Détermination du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée : définitions de droit commun, appréhension des autres définitions concernant les banques, les assurances et les établissements d'instruments financiers.
- Établissement et paiement de la cotisation.
- Contrôle et contentieux.

### > La Contribution Economique Territoriale (CET) : Dégrèvement

- Plafonnement en fonction de la valeur ajoutée.



**SESSIONS intra-entreprise**

France entière

Date à définir



**1 JOUR**



**Sur devis**



# WEBINAIRES 2018



NOUVEAU



## WEBINAIRE :

### Comment ça marche?

Un webinaire vous permet de vous informer rapidement (en général, 45mn) sur un point précis, sans quitter votre bureau.

Vous passez en revue les points techniques avec un expert, et pouvez poser vos questions et profiter de celles de l'assistance via un « chat ».

### Pour vous connecter:

Vous avez besoin d'un simple PC, tablette ou mobile connecté.

- Utilisez un navigateur **Chrome, Firefox ou Opéra**, qui fonctionneront mieux sur la plateforme de diffusion vidéo que nous utilisons. Microsoft Internet Explorer fonctionnera, mais avec un délai dans le rendu vidéo, et un risque d'interruption accru.
- Vérifiez **le son de votre ordinateur** avant le démarrage du webinaire. Equipez-vous d'un casque audio pour plus de confort, ou allumez vos haut-parleurs.
- **Optimisez votre connexion internet.** Fermez vos applications de type Skype, Outlook, lecteur vidéo ... Privilégiez une connexion filaire plutôt que Wifi.

Nous organisons plusieurs sessions par an autour des sujets TVA et douane.



Pour être sûr de ne pas les manquer, abonnez-vous aux alertes formations sur notre site.

- ✓ Inscription 100% gratuite
- ✓ 45mn hyper productives
- ✓ Chat pour poser vos questions

WEBINAIRES 

# BULLETIN D'INSCRIPTION 2018

Inscrivez-vous directement sur [mathez-conseil-formation.fr](http://mathez-conseil-formation.fr) ou renvoyez ce bulletin par fax au 04 93 72 66 99 ou par email à [inscription@mathez-conseil-formation.fr](mailto:inscription@mathez-conseil-formation.fr)

## Formation(s) choisie(s) :

### > TVA

- TVA à l'international : biens & services
- Échanges internationaux de biens et opérations complexes
- Autoliquidation en matière de TVA
- Assujettis et redevables partiels

### > TVA par secteur d'activité

- TVA et ventes à distance / e-commerce
- TVA et industries
- TVA dans le secteur des parfums, des arômes et de la cosmétique
- TVA et transport de marchandises
- TVA, véhicules neufs et d'occasion
- TVA et nautisme : réparation et maintenance
- TVA et nautisme : vente, location de navires et commissions associées

### > Douane

- Les règles Incoterms® 2010

### > Immobilier

- Fiscalité des investissements immobiliers réalisés en France par des non-résidents
- Opérations immobilières réalisées par des assujettis professionnels de l'immobilier
- Marchands de biens et lotisseurs professionnels
- SCI de construction-vente
- La contribution économique territoriale : CFE et CVAE
- Imposition en France des personnes physiques résidentes de la Principauté de Monaco

> Date(s) : .....

> Lieu(x) : .....

> Code promo : .....

## Votre entreprise :

> Raison Sociale : .....

> Adresse : .....

> Code postal : .....

> Secteur d'activité : .....

> Signataire de la convention : Mr/Mme .....

> Fonction : .....

> N° Siret / N° TVA : .....

> Ville : .....

> Téléphone : .....

> Email : .....

## Participant(s) :

> Nom : .....

> Prénom : .....

> Nom : .....

> Prénom : .....

> Nom : .....

> Prénom : .....

> Email : .....

> Fonction : .....

> Email : .....

> Fonction : .....

> Email : .....

> Fonction : .....

## Paiement :

Société : .....

OPCA : Nom à préciser .....

## Conditions :

La réception par MATHEZ CONSEIL FORMATION du bulletin d'inscription complété rend exigible l'intégralité des sommes.  
Une annulation sans frais du fait du client jusqu'à 10 jours avant la date de la formation est cependant possible (annulation écrite obligatoire).  
Moins de 10 jours francs avant la date de début de la formation, en cas de non participation de l'inscrit, le montant total pour la formation est dû.  
MATHEZ CONSEIL FORMATION se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation quelles qu'en soient les causes, au minimum 10 jours francs avant la date de début de la formation. Une information écrite sera adressée aux sociétés inscrites.

Signature et cachet :

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## RÉGISSANT LES PRESTATIONS DE FORMATION ET D'ASSISTANCE RÉGLEMENTAIRE

### Article 1 – DEFINITIONS

Au sens des présentes Conditions Générales, les termes ci-après sont définis comme suit :

#### 1.1 - DONNEUR D'ORDRE

Par « donneur d'ordre », on entend la partie qui contracte la prestation auprès de MATHEZ CONSEIL FORMATION.

#### 1.2 - ASSISTANCE RÉGLEMENTAIRE

Par « assistance réglementaire », on entend la recherche et la diffusion de renseignements et informations à caractère réglementaire, qui consistent à renseigner le donneur d'ordre sur l'état du droit ou de la jurisprudence relatif à des situations données.

#### 1.3 - FORMATION

Par « formation », on entend l'animation d'un support visuel générique ou spécifique ainsi que la remise d'un support papier dans le cadre de sessions intra ou inter-société(s), éligible ou non à un financement par un OPCA.

### Article 2 – OBJET

Les présentes conditions ont pour objet de définir les conditions générales d'exécution des prestations d'assistance réglementaire et de formation. Tout engagement vaut acceptation, sans aucune réserve, par le donneur d'ordre des conditions ci-après définies.

### Article 3 – NATURE DES PRESTATIONS

#### 3.1 – ASSISTANCE RÉGLEMENTAIRE

MATHEZ CONSEIL FORMATION apporte une assistance en matière de Déclaration d'Echanges de Biens (DEB), de Déclaration Européenne de Services (DES), de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), et de règles douanières dans le cadre d'échanges communautaires et internationaux, à l'exclusion de tout autre impôt, droit ou taxe.

Dans le cadre exclusif d'opérations exposées par le donneur d'ordre, cette assistance comporte notamment :

- Analyse des procédures appliquées, recensement des réglementations non maîtrisées par le donneur d'ordre ;
- Diagnostic de la régularité formelle des opérations ;
- Recherche et transmission de réglementations et jurisprudences françaises ou étrangères ;
- Mise en relation du donneur d'ordre, si certaines opérations le nécessitent, avec des intervenants spécialisés.

L'assistance fournie par MATHEZ CONSEIL FORMATION n'a pas vocation à communiquer des éléments susceptibles d'orienter le donneur d'ordre dans une prise de décision dans la gestion de son entreprise, le conseil juridique relevant exclusivement des professions juridiques réglementées.

Pour chaque nouvelle demande d'assistance émanant du donneur d'ordre, MATHEZ CONSEIL FORMATION lui transmet par courriel et/ou directement sur son site internet en cas de souscription en ligne, une offre de services reprenant une synthèse des opérations exposées par le donneur d'ordre ainsi que la nature et le prix des prestations. Les délais de remise de ces prestations sont également précisés dans ce courriel.

#### 3.2 – FORMATION

MATHEZ CONSEIL FORMATION dispense des formations en matière de Douanes, Comptabilité et Fiscalité des Entreprises.

Dans le cadre des formations dispensées, MATHEZ CONSEIL FORMATION transmet un plan de formation au donneur d'ordre, les supports visuels et écrits étant conçus en conséquence.

Pour chaque nouvelle demande de formation émanant du donneur d'ordre, MATHEZ CONSEIL FORMATION lui transmet par courriel et/ou directement sur son site internet en cas de souscription en ligne, une offre de services (convention de formation professionnelle continue pour des formations éligibles à une prise en charge par un OPCA).

### Article 4 – OBLIGATIONS DU DONNEUR D'ORDRE

#### 4.1 - CHAMP D'APPLICATION DE L'OFFRE

Il est de la responsabilité du donneur d'ordre de vérifier que le périmètre et les modalités de la mission ainsi décrite sur ce courriel et/ou directement sur son site internet en cas de souscription en ligne, et confiée à MATHEZ CONSEIL FORMATION sont conformes à ses besoins et attentes.

#### 4.2 - ACCEPTATION DE L'OFFRE

Le donneur d'ordre doit accepter l'offre d'assistance émise par MATHEZ CONSEIL FORMATION par retour de courriel et/ou directement sur son site internet en cas de souscription en ligne.

Le donneur d'ordre doit accepter l'offre de formation émise par MATHEZ CONSEIL FORMATION par la signature de l'offre de services.

#### 4.3 - DROIT D'UTILISATION DE LA DOCUMENTATION

Le donneur d'ordre bénéficie sur la documentation transmise par MATHEZ CONSEIL FORMATION d'un droit d'utilisation non-exclusif pour ses besoins propres et à usage interne. En aucun cas, les informations ou produits délivrés sur tout support, ne peuvent être communiqués, dupliqués ou cédés à titre gracieux ou payant à un tiers.

Toute infraction aux dispositions du Code de la Propriété intellectuelle pourra entraîner des poursuites judiciaires à l'encontre du contrefacteur.

#### Article 5 – RESPONSABILITE

Les prestations d'assistance réglementaire et de formation sont basées sur les informations fournies par le donneur d'ordre et n'entraînent aucune obligation de vérification par MATHEZ CONSEIL FORMATION de la réalité ou de l'exactitude des éléments communiqués.

MATHEZ CONSEIL FORMATION déclare être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle garantissant ses activités de formation des adultes et formation continue et d'assistance /veille juridique par la transmission de textes réglementaires, à l'exclusion de toute activité de conseil et d'audit.

#### Article 6 – CONFIDENTIALITE

Toute information relative aux prestations d'assistance réglementaire et de formation ainsi qu'aux parties et à leurs partenaires et clients, et qui n'est pas dans le domaine public, a un caractère confidentiel.

En conséquence, MATHEZ CONSEIL FORMATION s'engage à ne pas communiquer à des tiers, ni publier, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit, ni exploiter à d'autres fins que celles de l'exécution de ses prestations les informations recueillies auprès du donneur d'ordre, à moins que ce dernier l'y autorise de manière expresse.

Les présentes dispositions demeurent en vigueur après la date d'expiration, résiliation ou résiliation éventuelle du contrat, tant que les informations confidentielles n'entrent pas dans le domaine public.

#### Article 7 – DUREE

Les prestations d'assistance réglementaire et de formation prennent effet à compter de l'acceptation de l'offre de services et s'achèvent à l'issue de la réalisation des prestations commandées.

#### Article 8 – PRIX DES PRESTATIONS

Les prix sont calculés sur la base des informations fournies par le donneur d'ordre, en tenant compte notamment des recensements, diagnostics, recherches, transmissions de réglementations et jurisprudences, et conception de supports de formation spécifiques.

Ces prix sont définis de gré à gré et seront précisés dans l'offre de services.

Les tarifs de MATHEZ CONSEIL FORMATION sont indiqués hors TVA et hors débours facturés en sus (traduction de document, frais d'envoi de documents notamment).

MATHEZ CONSEIL FORMATION se réserve le droit de réviser le prix des prestations à l'échéance de l'une quelconque des périodes de règlement si les prestations demandées ne sont plus en adéquation avec le prix initialement fixé. A défaut d'accord du client sur le nouveau prix, MATHEZ CONSEIL FORMATION pourra procéder à la résiliation du contrat par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis d'un mois.

#### Article 9 : COMMUNICATION PAR EMAILING

L'envoi de messages e-mails est réglementé par l'article 34-5 du Code des Postes et Télécommunications qui introduit la notion de consentement préalable de l'internaute avant tout envoi de communications par e-mail. Le Donneur d'Ordre accepte que les personnes (dirigeants ou salariés de sa/ses sociétés) en contact avec MATHEZ CONSEIL FORMATION, dans le cadre de la mission décrite au présent contrat, reçoivent les newsletters et e-mailings des sociétés du groupe MATHEZ relatives à l'actualité réglementaire et aux services offerts aux redevables par les sociétés du groupe MATHEZ. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, chaque personne concernée disposera d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel la concernant et pourra demander, le cas échéant, de ne plus recevoir ces communications.

#### Article 10 – CONDITIONS DE PAIEMENT

Les prestations de service sont payables comptant à réception de la facture ou directement sur son site internet en cas de souscription en ligne, sans escompte, au lieu de leur émission.

Si des délais de paiement sont convenus, ceux-ci ne peuvent, en aucun cas, dépasser trente jours à compter de la date d'émission de la facture. Tout retard de règlement entrainera de plein droit une pénalité de retard fixée à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur à compter de l'échéance.

Le défaut de paiement dans les délais de toute somme due par le client au titre des prestations exécutées par MATHEZ CONSEIL FORMATION, pourra entraîner la suspension des prestations après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée infructueuse.

#### Article 11 – ANNULATION – INVALIDITE

Au cas où l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales de prestations de services serait déclarée nulle ou réputée non écrite, toutes les autres dispositions resteraient applicables.

Par ailleurs, MATHEZ CONSEIL FORMATION se réserve le droit d'annuler toute commande souscrite en ligne avec utilisation erronée ou abusive de codes remises.



**Direction & Service Réglementaire**  
**Nice la Plaine 1 - Bât C2**  
**Avenue Emmanuel Pontremoli - CS 93245**  
**06205 Nice Cedex 3**

**Tel : +33 (0)4 93 72 66 90 - Fax : +33 (0)4 93 72 66 99**

**[nice@mathez-conseil-formation.fr](mailto:nice@mathez-conseil-formation.fr)**

*Présents à Nice, Marseille, Lyon, Paris et Lille, nous intervenons aussi régulièrement à Bordeaux, Strasbourg, Montpellier, et nous déplaçons partout en France sur demande. Contactez-nous !*



**[mathez-conseil-formation.fr](http://mathez-conseil-formation.fr)**



